ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

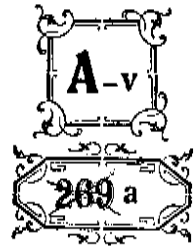

A.5
140 a

CHARTREUSE de MARSEILLE

Sainte Marie-Madeleine

(PROVINCE DE PROVENCE)

Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

Cartusia Massilia 1683...

Nota. — Documents tirés d'un manuscrit de S. Joseph Caput, lequel me a pour titre : Fundationes et Dispositiones cartusiarum provinciae Provinciae &c... 1681. » — Ce qui concerne la Chartreuse de Marseille se trouve dans la seconde partie à la fin, de la page 375 à 388 inclusivement ; la pag. 384 est blanche. — Pour les renseignements sur l'auteur, voir mes « Montrieux. » —

Valsainte 14 Janvier 1898. — P. Pal. B. —

1898. —

---

p. 375.

Fundatio cartusiae Massiliensis a Cartusia Villanovae, 1632.—

Ponet Dominus Desertum sicut delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini — Isaiae 51. —

12 Maii 1632. — Requête du Ven. P. D. Pacifique de Mont, prieur de Villeneufve, et de son convent au Rd Père D. Juste Perrot, général de l'ordre des Chartreux, pour l'acceptation de la fondation d'une nouvelle chartreuse en la ville de Marseille. — 1632, 12e mai. —

L'an 1632 et le 12e mois de may, sous l'heureux pontificat d'Urbain 8, regnant très chrestien prince Louis le Juste de Bourbon 13e de nom, estant général du sacré ordre des Chartreux Rd Père Dom Juste Perrot, et prieur de la vénérable chartreuse de Villeneuve D. Pacifique de Mont profès d'icelle, fut donnée supplication et requeste par le susdict vénérable père et convent de Villeneuve à ce qu'il plust à sa Reverence accepter l'offre d'une nouvelle fondation et chartreuse que plusieurs personnes devotes, quantité d'amis et affectionnées souhaitent avec passion en la ville de Marseille, esperant en la bonté de Dieu et en sa mise ricorde que si une fois il y avoit un commencement on verroit de jour en jour accroistre ses principes, ce qui seroit une estimable commodité et utilité non seulement pour les maisons de la province, ains pour tout l'ordre, faisant d'abondant paroistre des bons désirs et affections de la dicte ville de Marseille envers la dicte entreprinse, comme costé par les patentes expédiées à nostre faveur par un conseil et assemblée general de l'authorité tenue du vieux et nouveau conseil en leur maison de ville le 14 novembre 1632 avec lettres des plus grands et apparens temoignantes et confirmantes les désirs qu'il en avoient contenantes les termes suivants : —

14 nov. 1632. — Consentement de Messieurs les consuls gouverneurs de Marseille pour l'establissement de la chartreuse — 1632. 14 novembre.

Par conseil general de l'authorité tenu dans la maison commune de la ville de Marseille

Marseille le 14 novembre 1632, il auroit esté remonstré par N. Louis de Carrade de Bourgaigne premier consul que les Rds Pères Chartreux estoient en dessein et désir d'ériger un nouveau monastère de leur ordre en tel lieu de la ville, ou au terroir qu'ils trouveroit le plus sain et commode pour leur institut pourveu que fut au bon plaisir et gré de Mrs du conseil et de la ditte ville de les y vouloir admettre et recepvoir sur les franchises et immunités d'icelle ainsi dont jouissent tous les autres convents réformés en la dicte ville, concluant le dict Sr consul en faveur de leur admission et reception honorable après qu'il auroit esté aussi de suitte assez longuement parlé discours audict conseil du merite de dudit ordre, sapiété et sainctété, de ses mœurs et louables desportemens et du grand et riche ornement, edification et consolation que tel monastère apporte-
f. 376. roit à la dicte ville, et faisant mesme considération que beaucoup de personnes des plus relevées en noblesse et estime dans la dicte ville poursuivent et souhaitant leur dicte reception en icelle. Ledict conseil d'une commune voix, opinion et consentement reçoit les dicts Rds Pères en leur demande, et louant et prisant le choix et eslection qu'ils ont voulu faire de leur ville pour y fonder un monastère de leur ordre a permis et permet l'erection d'icelluy en tel lieu de la ville ou du terroir d'icelle, qu'ils jugeront le plus propre pour y vivre selon leur St Institut, et pour y jouir des franchises et libertés des autres Religieux réformés de la dicte ville, que Dieu veuille prospérer et accroistre de ses plus heureuses benédictions par les merites de leurs prières. Ainsi appert par le registre des dictes délibérations estant icelles moy notaire royal et secrétaire dudict conseil soubsigné. Milla notaire.

Sur quoy comme aussi sur plusieurs raisons contenues en la dicte Requeste sa dicte Reverence ayant fait considération, enfin le 13e du mois de decembre en la mesme année 1632 elle en donna la permission, loua et approuva cette sainte proposition et passa et concéda la patente suivante :

3 Decembre 1632. — Permission du Rme Pere General. 1632, 3 Dec.

Frere Juste prieur de la grande chartreuse, général de l'ordre des chartreux à tous qui ses patentes verront salut et paix en nostre seigneur. Comme ainsi soit que louans et estimans beaucoup le zele et devotion que les Rds pères D. Pacifiques de Mont profes et prieur de la chartreuse de Villeneuve et tout son convent ont et témoignent à l'accroissement et multiplication de nostre St ordre par l'humble prière et requeste

requeste qu'ils nous ont adressé et faicte de vouloir accepter à la plus grande
gloire de Dieu et honneur de nostre dicte religion la revenu annuel et perpetuel de
la somme de quatre milles livres tournoises de rente payable annuellement et
perpetuellement par la dicte chartreuse de Villeneuve en deux payements l'ung,
chacun an aux jours et feste de st Jean Baptiste et Noel ensuivant à commencer
au jour et feste d'iceluy St Jean B^te prochainement venant, et de la ensuivant à
perpetuité comme dict est jusques à l'extinction et amortissement de la dicte rente
qui se pourra faire par la dicte chartreuse de Villeneuve qu'icelle bon luy semblera
en baillant d'autres revenus equivalents et fonciers qui seront acquis des propres deniers
d'icelle chartreuse, dont le moindre des dicts revenus extinguibles sera du moins de cinq
cens livres de revenu annuel, laquelle rente de quatre mille livres annuelle et perpetuelle
les dits RR. PP. prieur religieux et convent de Villeneuve offrent dès maintenant de nous
remettre, ou à tel que nous plaira commettre pour en recevoir les arrerages, et luy
en faire les paiemens à commencer comme dict est au nom de la chartreuse qu'ils desirent
sous le bon plaisir de l'ordre, et de nostre authorité et erigée et constituée en la
p. 377. ville de Marseille ou aux environs d'icelle soubs la vocable et invocation de ste Marie
Magdelaine pour estre d'icelle employées à la Fondation, dotation et construction
d'icelle, qu'ils desirent encore de plus en plus promouvoir et perfectionner par des
signalés bienfaicts et liberalités attendants lesquels ils offrent encore à bailler
et payer des à present dix huict milles livres tournoises pour estre employées à
l'acquisition et achapt d'un lieu et place en tel endroit qu'il sera advisé le plus
commode pour y assoir et bastir la dicte nouvelle chartreuse, le tout en actions
de graces de tant de biens et benedictions dont il plaist à Dieu favoriser et combler
leur maison. — Nous invités et excités d'une si sainctte et louable pieté, estans
de plus et enflammés de l'humble supplication que nous en a aussi esté faicte par les
RR. pères visiteurs et autres prieurs de la province de Provence icy présents, considerants
le grand bien que peut provenir à tout l'ordre et notamment à la dicte maison de
Villeneuve et à toute la dicte province de Provence de la fondation d'une nouvelle
chartreuse en la susdicte ville de Marseille fameuse par tout le monde et comme
le magazin de l'Europe et de l'orient, s'estant aussi les bonnes volontés qu'ont plus-
ieurs personnes de qualité en la dicte ville pour nostre dict ordre et le desir singulier que
tous

tous ont en commun d'y voir establir une de nos maisons, ainsi que plusieurs lettres des principaux nous en font foy : Pour de nostre part y contribuer ce que nostre charge requiert et nostre zele et soin pour la manutention et accroissement de nostre saincte profession nous oblige, de l'avis et conseil desdicts venerables pères visiteurs et prieurs, et d'abous nos ven^bles pères officiers, de nostre authorité et de celle de nostre chapitre général a nous laissée en plein pouvoir avons non seulement estimé et prisé la dicte saincte et pieuse intention et délibération, mais encore du plus louons, aggreons et acceptons plainement et en la meilleure forme que se peut au nom de nostre dict chapitre général et de tout nostre dict ordre l'offre entière desdicts quatre milles livres de rentes annuelles et perpetuelles comme dessus est dict, commettant pour cet effet la venerable père D. Policarpe prieur de la chartreuse de Bonpas convisiteur de la province de Provence aux fins d'en recevoir le transport et remission qui en doit estre faicte par les dicts M. prieur et convent de Villeneuve actuellement et solemnellement, ensemble pour pourvoir les payements et courants de la dicte rente au nom et pour la dicte nouvelle chartreuse de Ste Magdelaine, que se commencera a bastir au lieu dedans ou aux environs de Marseille que sera advisé le plus sain et commode par ceux que nous y deputerons pour en faire le choix, et lequel sera acheté et payé par surabondance de pieté et des deniers desdicts M. père prieur et convent de Villeneuve comme dict est cy dessus, ausquels pour ce subj et en recognoissance d'une si saincte et genereuse liberalité nous donnons de a présent et à perpetuité la lettre et qualité qui leur est justement deue de vrays et dignes fondateurs de la dicte nouvelle chartreuse de Ste Magdelaine audict Marseille, voulants et ordonnants qu'à tousjours les profès d'icelle, et de plus que le sceau de la dicte nouvelle maison soit divisé des clefs papales et que les armes desdicts fondateurs et que la mémoire de la dicte fondation demeure gravée sur un marbre esleré au lieu public en tel part que se trouvera le plus propre en la dicte nouvelle maison. Concedans de grace speciale et en témoignage du bon gré que nous en avons, à tous les profès d'icelle Villeneuve qui sont à present ou viendront en la dicte province de Provence.

f. 378.

Faict en chartreuse co. 8^ns dec 1632. f. Juste prieur de chartreuse; f. Pacifique de Mont prieur de la chartreuse de Villeneuve — f. François du Bessat prieur de Vallombrosa visiteur

visiteur de la Provence. — f. Policarpe de la Rivière prieur de Bompas et conseiller — f. Bruno Gaud prieur du Val Ste Marie. — f. Jean Bte Giraud prieur de Montrieu — f. N. Raphael Guillaume soubscribe de s. a Reverence — f. Masse convers de chartreuse — f. Gabriel Magnati procureur de Melan — f. Nicolas coadjuteur de chartreuse — f. Augustin Joyeulx scribe de notre Rd Père et du chapitre général. Par commandement de s. a Reverence. —

22 Janvier 1633. — Acte d'obligation passé par les ancyens de Villeneuve solemnellement et avec les clauses requises du 22 jour du mois de Janvier 1633 en ses termes. —

Au nom de Dieu soit. Amen. Sachant tous présents et advenir que comme ainsi soit que Rme Père en Dieu dom Juste prieur de la grande chartreuse et général de l'ordre des chartreux par ses lettres patentes du 3 dec. 1632 scelles du grand sceau de chartreuse et signées de son seing ordinaire et de celuy des RR. Pères D. François du Besset prieur de Valbonne, D. Policarpe de la Rivière prieur de Bompas, visiteurs de la province de Provence, D. Pacifique de Mont prieur de la chartreuse de Villeneuve les-Avignon, D. Bruno Gaud prieur de la chartreuse du Val Ste Marie, D. Jean Bte Giraud prieur de la chartreuse de Montrieu, D. Nicolas Raphael Guillaume soubscribe de sa Reverence, D. Gervais Masse convers de chartreuse, D. Gabriel Magnati procureur de Melan, D. Hierome Nicolet coadjuteur de chartreuse, et par commandement de s. a dicte Reverence D. Augustin Joyeulx son scribe et du chapitre général, par le grand zele et digne seing qu'il a à la maintention et accroissement de cest ordre, et par humble prière, meur advis et conseil de tous les susdits Rds Pères, ait daigné non seulement estimer et priser, mais encore louer, aggreer et accepter à la meillaure forme que se peut au nom du chapitre general et de tout son dict ordre, la très humble et la très dévote supplication et offre qui luy a esté faicte par le dict Rd père D. Pacifique de Mont profès et prieur de la dicte chartreuse de Villeneuve, et par tout son venerable convent, d'une rente annuelle et perpetuelle de la somme de quatre mille livres tournois, pour dater et fonder une nouvelle chartreuse en la ville de Marseille ou près d'icelle à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie et soubs l'invocation et vocable de la bienheureuse Amante et bien aymée de Dieu Ste Marie Magdelaine,

p. 379. et pour cet effet il ayt aussi commis et deputé le dict Rd père D. Policarpe de la Rivière

prieur

prieur de la dicte chartreuse de Bonpas et convisiteur de la province de Provence pour en son nom et de son autorité bailler, passer et donnatre la remission, cession et transport desdicts quatre milles livres annuelles et perpetuelles qu'en doivent faire lesdicts Rds peres prieur et convent dudict Villeneuve, et pour en recevoir ordres ormais les payements annuels et perpetuels payables en deux termes chacune année de deux mille livres à chascune fois que seront employées fidelement à la dotation, fondation et construction de la dicte nouvelle chartreuse de Marseille, joint à ce la somme de dix huict aulthes milla livres, qu'ils doivent donner presentement pour l'acquisition d'une place à tel endroit qu'il sera advisé le plus propre, sain et commode pour y asseoir et bastir la dicte chartreuse.

Voulants ledict Rd pere prieur de la dicte chartreuse de Villeneuve et tout son convent que la dicte dotation et fondation sorte au plustost son plein et entier effect.

Ce jourdhuy 22 janvier 1633, regnant très chrestien prince Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, pardevant moy notaire royal et apostolic soubsigné, et en présence des tesmoins cy apres nommés, se sont establis personnellement dedict Rd pere D. Pacifique de Mont profes et prieur dudict convent et chartreuse dudict Villeneuve et venérables et religieuses personnes D. Nicolas Rouquet vicaire, Michel Nicolas, François Fabri, Pierre Jay, Bruno Goude procureur du conté, Jean Michel Villebrun, Bruno Patriot, Ange Pourral corrier, Bastia Blanc, Jean Bte Cassaigne procr, Charles Poinsard, François Duprié, Dominique Moisot coadjuteur, Mathieu Fort, Anthelme d'Auril, Simon le clerc, Marc Anthoine de Pontevez, Jean Bte Bertrand sacristain, Archange Agier, Thomas Illy, Pacifique Salard, Jacques Martin, Alexis Amaud, Philippe Tassaud et Marcellin Bonpar tous officiers et religieux dudict convent et chartreuse dudict Villeneuve, assemblés capitulairement au lieu capitulaire d'icelluy a son de cloche, comme est de coustume, faisant et representant la plus grande et saine partie dudict convent, lesquels de leur gré et franche volonté pour tout icelluy et leurs successeurs audict convent, le dict Rd pere D. Policarpe de la Riviere prieur de Bonpas et convisiteur de la province de Provence en qualité de commissaire et député dudict Rme Pere General par procuration d'icelluy dudict jour 3 decembre dernier exhibée et par luy retirée, present, acceptant et stipulant au nom que dessus, et pour la dicte nouvelle chartreuse de Ste Marie Magdelaine, ont par leur tenant du présent contract et pour la fondation et dotation de la dicte nouvelle maison domes, quelles et deremis et transp.

transporté, comme de présent et par teneur de ce contract donnant, quittant, cédant et transportant perpétuellement et à jamais à la ditte nouvelle chartreuse par donation irrévocable qui sedit estre faicte entre vifs et irrévocable, tous les revenus annuels et spécial de la somme de quatre mille livres tournois payable annuellement et payable-
p.380 — ablement par la ditte chartreuse du dict Villeneuve à la ditte chartreuse du dict Marseille en deux payements egaux de deux mille livres chascun, l'un à chascun jour et fesle de la Nativité de St Jean Bte, et l'autre à chascun jour et fesle de Noel : et se feront les payements de la première année aux jours et festes de la Nativité de St Jean Bte et de Noel prochains venants, et ainsi continuant d'an en an semblablement à perpétuité, jusques à l'extinction et amortissement du dict revenu. Laquelle extinction pourra estre faicte par ledict convent et chartreuse du dict Villeneuve toutesfois et quantes que bon luy semblera, et baillant à ladicte chartreuse de Marseille d'autres revenus équivalents et fonciers, lesquels seront acquis des propres deniers des dicts R. P. prieur et convent du dict Villeneuve, et baillés à la descharge de la ditte nouvelle maison de Ste Magdelaine, dont le moindre des dicts revenus estingueibles sera du moins de cinq cent livres de revenu en fonds et le moindre somme de cinq cents livres de revenu ne pourra estre aucune cession admise ni reçeue par ladicte nouvelle chartreuse pour acquittement de la ditte donation. Et lorsque ladicte chartreuse du dict Villeneuve aura par son moyen et des ses propres deniers comme dict est, rendu à ladicte chartreuse de Marseille effectuellement et paisiblement jouissance en fonds de terre du susdict revenu de quatre mille livres, tant par an, icelle chartreuse de Villeneuve fondatrice demeurera quitte et deschargée de ladicte entière donation. Ainsi convenu et accordé entre les dictes parties mutuelle et réciproque stipulation entervenante. Et desquelles quatre mille livres de revenu annuel ensemble de son fond et capital qui sera cy après ébranlé audict convent du dict Villeneuve, ensuyte par l'extinction d'icelly revenu : Lesdicts R. P. D. Pacifique de Mont et autres les officiers et religieux du dict convent de Villeneuve capitulants susnommés tous desposillants en ont investi et saisi la dict convent et chartreuse de Marseille par touchement des mains du dict R. P. D. Polycarpe son visiteur commissaire et député sudict, luy donnant pouvoir et authorité d'en prendre possession réelle, actuelle et corporelle quand bon luy semblera, jusques à laquelle prinse ont confessé cependant les tenir au nom de la dicte nouvelle chartreuse de constitut et précaire et authentiquement ne les possedent faisant d'iceux les

offices

officiers qui seront instituées cy après en la dicte nouvelle chartreuse vrays maistres et seigneurs pour en faire et disposer comme de la chose propre et légitimement acquise à la dicte nouvelle chartreuse : Promettans lesdicts R. P. D. Pacifique de Mont et aultres capitulans susnommés les officiers et religieux fondateurs faire avoir valoir et tenir à la dicte chartreuse de Marseille ladit revenu annuel de quatre mille livres, ensemble ses dicts fonds lorsqu'il aura acte baillé, et bailler en astre et aux successeurs à la dicte nouvelle chartreuse de toute eviction et garentie generale et particuliere envers et contre tous, et tant au possessoire que petitoire en jugement et dehors, et jusques à la dicte extinction bailler

p. 381. annualement par terme et tout ainsi que dit est icelluy revenu. Et pour l'acquisition du lieu qui sera jugé le plus propre, sain et commode pour y bastir et establir la dicte nouvelle chartreuse de Ste Magdelaine en la dicte ville de Marseille ou pres d'icelle, les dicts R. P. D. Pacifique de Mont et convent dudict Villeneuve fondateurs susdicts ont promis et promettent à la stipulation que dessus bailler et payer lors et quand ils en seront requis à la dicte nouvelle chartreuse la somme de dix huict mille livres pour y estre employées, d'icelles ce que pourra rester de surplus sera encor mis en fonds au profit de la dicte nouvelle chartreuse, et s'il en faut davantage les dicts R. P. prieur et convent dudict Villeneuve ont aussi promis et promettant de fournir et payer, à condition que la revenu qui provendra dudit accroissement d'argent sera en diminution de la dicte rente annuelle de 4 mille livres ne derogeant que pour ce seul sujet à la clause jà mise arrestée et stipulée de ne pouvoir extinguer d'un revenu moindre de cinq cent livres à chasque fois. Et à ce que la dicte fondation, institution, erection et dotation soient fermes et valables à perpetuité et sortant mieux leur plein et entier effect le dict R. P. Polycarpe de la Riviere commissaire et député susdict a audict nom promis et promet audict R. P. D. Pacifique de Mont prieur de la dicte chartreuse de Villeneuve et à son dict convent à la mesme stipulation que dessus de faire advouer, authoriser et ratifier audict R. mre Pere et à son chapitre general le present contract de Fondation et dotation, sous les graces neantmoins concedées par ledict R. P. General, savoir est que la dicte chartreuse de Villeneuve sera reconnue et tenue à jamais pour vraye et legitime Fondatrice de la dicte chartreuse de Marseille. Que les profès dudict Villeneuve y seront traités recus et censés comme profès propres d'icelle, y aions voix active et passive, et de plus que les revenus de la dicte nouvelle ~~chartreuse~~ maison seront divisés à deux parts, qui sont

sont les armes desdicts fondateurs : Que la mémoire de ladicte fondation demeurera gravée sur un marbre elevé en lieu public en telle part qu'il se trouvera plus propre, et que les profès dudict convent de Villeneuve qui sont présentement en nombre une Messe de Beata pour toute la dicte province de Provence après leur decès que Dieu rende bienheureux ; lequel présent contract de fondation, erection, institution, dotation et tout son contenu les dictes parties contractantes en ce qui à chascune d'elles touche et concerne et pouroit toucher et concerner à l'advenir ont promis et promettent tenir, garder et observer sans y contrevenir, et pour ce faire elles ont obligé soubmis et hypothequé l'un envers l'autre ; savoir R. P. D. Policarpe de la Riviere conseiller commissaire et député sudict non tous les biens et rentes qui seront de la dicte nouvelle chartreuse, et le dict R. P. D. Pacifique de Mont et son dict convent Fondateurs susdicts tous les biens, rentes et revenus de la dicte chartreuse de Villeneuve à toutes les cours du présent royaume et chacune d'icelles. Et quand aux biens et rentes que la dicte chartreuse de Villeneuve a en la dicte
f. 382 ville d'Avignon et comtat de Venise (sic) aux cours spirituelles et temporelles dudict Avignon, Carpentras, Cavaillon, Vaison et à toutes autres dudict comté de Venise et chascune d'icelles. Et ainsi l'ont reciproquement juré et renoncé à tous droicts contraires d'amont dans acte qui a esté faict et publiquement recité audict Villeneuve après midy dans le dict convent et chartreuse et lieu capitulaire d'icelluy, presents requis et appellés en tesmoings, R. P. D. Denis de Saly prieur de la chartreuse d'Aix, R. P. D. Charles Jacob prieur de la chartreuse du Val Ste Marie Monsieur François Mourgier doyen de l'église collégiale notre Dame dudict Villeneuve, Me Claude de Vignes chanoine d'icelle et noble Laurens de Fienne habitant dudict Villeneuve soubsignés avec les dictes parties contractantes.

f. de la Riviere commissaire sudict, f. Pacifique de Mont prieur de Villeneuve, f. Nicolas Ranguet vicaire, f. Michel Nicolas ancien, f. François Fabri, f. Pierre Tay, f. Bruno Goade, f. Jean Michel Villebrun, f. Bruno Patricot, f. Ange Porral coriar, f. Basile le Blanc, Fr. Jean Bte Cassagne procureur, f. Claude Poinsard, f. du Pré, f. Dominique Morisot coadjuteur, f. Matthieu Fort, f. Anthoine d'Auril, f. Simon le Clerc, f. Marc Anthoine de Ponteves, f. Jean Bte Bertrand sacristain, f. Archange d'Agard, f. Thomas Illy, f. Pacifique Salard, f. Jacques Martin, f. Alexis Amaudi, f. Philippe Jassaud, f. Mar-

f. Marcellin Bonpar, f. Denis de Sally profès de Villeneuve et prieur d'Aix présent; f. Charles Jacob profès (de Villeneuve) et prieur du Val Ste Marie présent; Mourgier présent; de Vignes présent; de Fiemas présent; Dupuy notaire. Ainsin signés à l'original, et de moy Andre Dupuy notaire et tabellion royal et apostolic dudict Villeneuve aussi soussigné. Extraict de son original par moy susdit Dupuy notaire. —

29 Avril 1633. — Confirmation du chapitre général 1633, 29 Aprilis.

Veu par nous prieur de la grande chartreuse et general de l'ordre des chartreux et les diffinitaurs du chapitre general dudict ordre le present contract d'donation et obligation passée par le R. P. prieur et convent de la chartreuse de Villeneuve les Arignon pour estre fondée en leur nom une maison chartreuse en la ville de Marseille ou lieu circonvoisin, ensemble l'acceptation de la dicte donation et fondation faicte en nostre nom et de tout l'ordre par le père prieur de la chartreuse de Bonpas consistaur de la province de Provence comme fondé de nostre procuration speciale, avons icelluy loué aggréé et ratifié, le nous aggreons et ratifions en toutes les clauses et conditions y apposées et respectivement promises. Voulons qu'il sorte son plein et entier effect selon la forme et teneur. Fait en chartreuse ce 29 jour d'Aprill 1633

f. Juste Pamot prieur de chartreuse, — Par le commandement de sa Révérence et desdicts VV. PP. Diffinitaurs. f. Augustin Joyeuse sub. du chapitre général. —

---

p. 383. — 8 Sept. 1633. — In carthusiae fundamenta Massiliae recens data 8 sept. 1633. —

Hic insolito carthusiae nascitur ortu
Nascenti arridet terra, polus que favet
Alte huic demisso, sacra in fundamina, saxo,
Et vitrea victrix auxiliata manus.
Turbarum exosam, blando populosa recepit
Urbs gremio cunis turba vehente pius.
Emicuit facies, nascentis virginis, astrum,
An potuit natae, fausior ire dies?
Omina cunarum, si quaerat Etruscus haruspex!
Non potuit coelum nobiliora dare
Divorum affulsere duo simula chrae permatum,

Hinc Baptista micat, Magdalis inde nitet. —
S... Inde ab ue honore colenos
Sese ambire nos et proemovere diu;
Nos cera tam augusto, carthusiae, nascere parta
Partus ab hic, multis partus Salutis erit. —
(Academus v. J. assyl. capus — finis volum. — 16 Januar 1898.) —

Necrologium ex Chartis Capituli generalis.

---

ch. 1637 Obiit D. Pacificus de Morat profs. d. Villaenovae, Prior novae d. Massiliae (Protoprior novae plantationis prope Massiliam, m.v.) alias Prior dictae d. Villaenovae (1626-34) et Vernae (1615-26, J.C.), habens plen. cum psalt. monach. et missam de B.ta M.a per tot. Ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 9.a julii. Conversionis 31 alias etiam vicarius Villaenovae, J.C.

" " " Nobilis D. de Foresta.

" 1638 " D. Benedictus Barry, profs. d. Villaenovae, sacrista in d. Massiliae (Barri, Meunensis, obiit 12 aug. 1637, conversionis 5.i, J.C.).

" 1639 " D. Bonifacius Daugiere (d'Aiguieres, J.C.), profs. d. Villaenovae alias Prior domorum Durbons [1620-30], (dis, m.v.) Montis Rivi [16.. -32 et 16.. -38], Vernae [1632-33] et Massiliae habens missam de B.a M.a per tot. Ord. (obiit 17.a oct. 1638 [et J.C.] in d. Massiliae ubi paulo ante priorem egerit, ajoute m.v.). Conversionis 44 - alias etiam vic. Montis Rivi 1605 - Bonipassus 1606, deinde proc.r Bonip., Vernae, Vallisbonae et D... ac etiam coadj.r Vallisbonae. J.C.

" " D. Joannes B.ta Cassagne, profs. d. Villaenovae, proc.r in d. Massiliae, hab. miss. de B.ta M.a per tot. Ord. (obiit 12.a nov. 1638, J.C. et m.v.) alias sacr. Aven. 1615 ad 1621, coadj.r Vallis S.M. et Aveni et proc.r Vallisbonae. J.C.

" " " Ill.a D. Eleonora de Berberlin (de la Barben, m.v.; de la Berlin, J.C.) uxor Dini de Foresta judicij palatii Massiliae habens ann. perp. scrib. in cal. dd. sub 23.a februarii.

" 1640 " D. Gabriel Orcel, profs. d. Villaenovae Prior d. Aquensis (alias Rector d. Massiliae, m.v.s.) habens miss. de B.ta M.a in provincia Provinciae. [Prior d. Aquensis ab 1634 usque ad diem obitus sui 8... 1640 alias etiam Rector Aquensis 1628 - deinde Rector Massiliae, proc.r et coadj.r Aven., proc.r et coadj.r Bonp., ~~coadj.r~~ proc.r Vallis b., Aquensis et Vallis S.M. et coadj.r Montis Rivi, conversionis 44. J.C.]

ch. 1641 obit D. Nicolaus Ranquet (Ranquez, c.f.; Ranquet, J.c.) prof.s d.s Villaenovae, Prior d.s Massiliae (ab 1638), alias Prior d.s Bonipassus (1638-), habens missam de B.ta M.a per tot. Ord. praeter eam quam habet in provincia Provinciae. [obit 22 junii 1640, convers. 19 - alias 1628 vic. Vallisbonae, 16.. vic. Villaenovae, J.C]

" " " D. Marcellinus Bompar (et J.c.) (Bonpac, c.f.), prof.s d.s Villaenovae, hosp. in d.s Massiliae habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae. [obit 12 ... 1640, convers. 9. J.c.]

" 1644 " D. Seraphinus Beau (et J.c.; Boau, c.f.) prof.s d.s Villaenovae, coadj.r in d.s Massiliae, hab. mis. de B.ta M.a in provincia Provinciae. [ob. 12 sept. 1643, convers. 9, alias vic. Aven. 1640, Aquensis 1641-43, coadj. Mas. J.C.

" " " Clarissimus D. Franciscus de Forcota judex in civitate Massiliensi (singularis amicus Ord.s et benefactor Cartusiae Massiliensis ajouté m.v.) habens missam de B.ta M.a per tot. Ord.

" 1646 " D. Hieronimus de la Garde, prof.s d.s Villaenovae, hospes in d.s Massiliae, habens missam de B.ta M.a per tot. ord. (obit 17 junii 1645, convers. 27, alias coadj.r Vallisbonae 1623. J.c.)

" 1653 " D. Antonius Chacornach (chacornoz, c.f.; Chacornac, J.c.) prof.s d.s Villaenovae, habens mis. de B.ta M.a in prov.a Provinciae. [obit 22 martii 1653, convers. 41, al. coadj.r Bonip. 1630 et vic. 1632, coadj.r Vernae 1633 - vic. Massiliae 1634 - sac. et vic. Val. S.M. 1635 ad 1639. J.c.]

" 1656 " Nobilis D. Antonius de Valbelle benefactor d.s Massiliae habens missam de B.ta Maria per tot. ord.

" 1658 " D. Benignus de Verdoney (ch. tris.?; de Verdoners, c.f.; de Verdonay, J.c.) prof.s d.s Villaenovae, procur.r d.s Massiliae, habens missam de B.ta M.a per tot. ord. [obit 1657, conv. 44, alias coadj.r 16.. et proc.r Durb. 1626, Pratin. 1630, coadj.r Mass. 1639 et proc.r 1642. J.c.]

" 1659 " D. Stephanus Julien (ch. tris.; Tuzien, c.f.; Jullin, J.c.) prof.s d.s Villaenovae habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae. [Sautenis, obit 19 junii 1658, conv. 32, alias vic. Bonip. 1634 - sacr. V.S.M. vic. Mas. 1634 (sic) Durb. 1636, sac. Vernae 1638 ad 1643. J.c.]

" 1661 " D. Guillelmus Saussine (Saussines, J.c.) prof.s d.s Villaenovae, (habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae, c.f.s; J.c.) [convers. 27, alias sacrista Massiliae, J.c.]

" 1666 " D. Agathangelus Boreson (ch. tris.; D'oreson, J.c.; Doreool, c.f.) prof.s d.s Villaenovae, Prior d.s Durbonis, habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae. [obit 5 junii 1665, convers. 30, alias vic. Vallis b. 1642 - proc.r Vernae 1645, Massiliae 1658, Aquensis 1660 ad 1663 prior Durbonis. J.c.]

" 1667 " D. Pacificus Sallard (et J.c.; ch. tris.; Salarth, c.f.) prof.s d.s Villaenovae, Prior d.s Vernae, habens triennalium singulare et missam de B.ta M.a per tot. ord. [ch. Prior ab 1646, obiit 24 junii 1666 - convers. 35, alias vic. Massil. 1633 etc. le reste est coupé. J.c.]

" " " Joannes B.ta Bertrandy (Bertrandi, J.c.; c.f.; ch. tris.) prof.s d.s Villaenovae, Prior d.s Massiliae

ARCHIVES DES BOUCHES DU RHONE
1 Division antérieure à 1790

ARCHIVES ECCLESIASTIQUES
Série 1-H
Clergé régulier-Ordres d'hommes,religieux.

CHARTREUX....Ordre de St.Bruno

Inventaire,janvier 1853

CHARTREUSE D'AIX...Titres historiques de 1623 à 1774
42 pieces-7 chartes-liasse N°1 carton N°1.....17 H.11

Actes et contrats de 1628 à 1782..36 pieces.....17 H.12
directes de 1582 à 1785....16 pieces.....17 H.13
registres,logs et divers.....17 H.14 à 10

CHARTREUX DE MARSEILLE...

Titres historiques de 1633 à 1745
21 pieces -5chartes
de 1635 à1777 33 pieces et objets divers
liasse N°2 carton N°1.....18.H.8

Titres de propriété de 1532 à1663
liasse N°3 carton N°2.....18 ;H.9

de 1428à1764-liasse N°4 carton N°3 .....18,H.10

de 1467 à1777-32 pieces,5chartes 1 plan
liasse N.5 carton N°4.....18.H.11

de 1229 à 1774-31 pieces,liasse 6 carton N°5.....18.H.12

de 1682 à1697,31 pieces,liasse 7 carton N°6.....18.H.13

Directe de 1461 à 1771,38 pieces,liasse 8 carton 7.....18.H.14

Registres.....18.H.1-2-3-4-5-6.

CHAPITRE ADDITIONNEL...COMPLEMENT

1...Titres interessant l'Ordre en général et la Gde Chartreuse
2...Chartreuse d'Aillon(Savoie)
3.....d'Aix
4.....de Durbon
4.....de La Verne
5.....de Marseille
6.....De Montrieux
7.....de Valbenne
8..... de Villeneuve les Avignon

&&&&&&&

habens missam de B.ta M.a per tot. ord. [obiit 30 julii 1666, convers. 35, alias sacr. Villen., coadj.t Bonépassus 1633 et proc.t 1636. Mass. 1638. et vic. Villen. 1631.]

ch. 1667 obiit Fr. Martinus Blanc (et J.C., Ch. Trin.; Blancus, c.f.) conv. profs d.s Villaenovae, hospes in domo Massiliae, habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae.

« 1671 « D. Amabilis Landridon (Landridon, c.f.) profs d.s Villaenovae, hosp. in d.o Massiliae, habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae [de Tarascon, obiit 13 sept. 1670, convers. 38. J.C.]

« 1672 « D. Urbanus Ripery, profs d.s Villaenovae, (habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae, n.v.s.; J.C.) [alias 1633 sacr. 1637 coadj.t 1639 proc.t Mass. 1640 vic. Durb. 1645 vic. Aven. 1658 proc.t Vennae - conversionis 44, J.C.]

« « « Honorabilis vir David Ponoy (Poncy, n.v.) civis (tabellio, n.v.s.) Massiliensis, singularis benefactor d.s Massiliae habens tricenarium singulare per tot. ord.

« 1674 « D. Dionysius Rimbault (Rimbaud, n.v.; J.C.; Ch. Trin.) profs d.s Villaenovae, coadj.t in d.o Vennae. [de Marseille, obiit 5 ja nuarii, convers. 25, alias coadj.t Massiliae et sacr. Vennae. J.C.]

« « « D. Amedeus Ollier (et Ch. Trin.; Olier, n.v.; J.C.) profs d.s Villaenovae, sacrista in d.o Massiliae. [de Chateau Roux les Arles, convers. 21, obiit 31 martii, alias sacr. V.S.M. 1649 ad 1654, sacr. M.R. usque ad 1669, sacrista Massiliae, J.C.]

« 1675 « D. Hiacinthus Bagnoli (Bagnolz, Ch. Trin.) profs d.s Villaenovae, Prior d.s Lerinae, habens missam de B.ta M.a in provincia Provinciae [de Barcelonx, obiit 14 martii, convers. 41, sacris 63, alias vic. V.B. 1637 - proc.t Mass. 1640, coadj.t 1642, vic. Aqu. 1643, vic. Vennae. 1643, vic. d.a Aqu. 1655 ad 1655. J.C.]

« 1684 « D. Innocentius Moreau (Moureau, Ch. Trin.) profs d.s Villaenovae, sacrista d.s Massiliae, (habens missam de B.ta Maria in provincia Provinciae, n.v.s.)

« 1685 « D. Antonius Coster, profs et Prior d.s Villaenovae ac visitator provinciae Provinciae, alias Prior d.s Massiliae, habens plen. cum pselt. monach. et missam de B.ta M.a per tot. ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. ord. sub die obitus sui qui fuit 3.a octobris (Ch. Trin.; nec de Flor.; 5.a oct. dit n.v.) et agendam singularem ac quod dicit in actu visitationis (d.s Durand ajoute n.v.)

« 1694 « D. Petrus Rolan, profs d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae.

« 1695 « D. Hugo Vernier, profs d.s Villaenovae, procurator in d.o Massiliae.

« 1696 « Fr. Honoratus Tserard, conv. profs d.s Massiliae.

« 1705 « Fr. Stephanus Motet, conv. profs d.s Massiliae.

« 1715 « D. Simon Gaillard, profs d.s Villaenovae, coadjutor d.s Massiliae.

Cartusia
Beatae Mariae Magdalenae apud Massiliam.—

Cartusia beatae Mariae Magdalenae apud Massiliam urbem, toto orbe celeberrimam, fundatricem ac velut Matrem suam agnoscit Cartusian Villanovae ab anno 1632. Hoc enim anno die vero 12 maii, Pacificus de Mont professus et Prior Villanovae totusque ejus conventus, oblato supplici libello, R^dum Patrem Generalem Justum Perrot humiliter rogaverunt, gratanus novam apud praefatam urbem aedificandi domum eis copiam faceret. Quam denique variis hinc inde scriptis responsis, post obtentam a magistratu Massiliensi die 14 novembris licentiam, ipse Minister Generalis suis litteris patentibus datis die 13 decembris, gratanter concessit, delegato per easdem, specialem commissario Polycarpo Riverio Priore Bonipassus. Hic anno 1633 provinciam suam expletaturus Avenionem accessit, ubi die 22 januarii contractum nomine Ordinis cum consentiente inibit; quo illius patres coram notario publico pro se et suis successoribus spoponderunt se quotannis futurae Cartusiae pro ejus dote summam, pensures? quatuor millia librarum, et semel sex millium aureorum in numerata pecunia pro emptione loci novae plantationi apti. Deinde idem pater commissarius cum Priore Avenionensi Massiliam pergens licentiam ab illustrissimo Episcopo impetravit obtentis die 12 martii sequentibus litteris: « Franciscus de Lomenie Dei et Apostolicae Sedis gratia Episcopus Massiliensis universis praesentes litteras inspecturis salutem. Considerantes quod licet divina clementia sanctissimum Ordinem Cartusiensem, quem ab initio suae gratiae muneribus illustravit, et virtutis sanctitate illustribus nobilitavit, non minus clarum virtutibus quam amplum possessionibus, quasi duobus irriguis antiquissimi Caleb fecundum reddiderit. Illud tamen indefessi cultores ad altiora se extendentes eligunt potius studiis coelestibus occupari quam terrenis implicari negotiis, atque oris quidem, silentio, sed magis assiduo cordis? Deo mentis colloquio, et in bono nunquam interrupta perseverantia ac continuis pietatis exercitiis uberes in Ecclesia militanti fructus producere, quam manum et falcem immittere in segetem alienam, merito inducitur, ut eum et eos spiritualibus gratiis et favoribus prosequamur. Quare cum humiliter supplicatum nobis extiterit pro parte Reverendorum Patrum Domini Polycarpi de la Rivière, prioris Cartusiae Bonipassus et Sti Pacifici

ch. 1716 obiit D. Dominicus de Sarvoules (ch. Tris.; de Sarboules, c. Mirefl.) profs. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, habens missam de B.ta M.a per tot. Ord.

" 1719 " D. Joannes B.ta Berger, profs. d. Villaenovae, coadj.r et antiq.r d. Massiliae, alias Prior domorum Villaenovae, Romae et Massiliae, Proc.r general. Ord. et Visitator provinciae Provinciae, qui ultra 63 annos laudabiliter vixit in ord., habens plen. cum pelt. monach. et missam de B.ta M.a et aliam de SS.o nomine Jesu per tot. Ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 3.a Januarii.

" 1720 " D. Joannes B.ta de Poix, profs. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1721 " D. Emmanuel Vanel, profs. et corrector d. Villaenovae, alias Prior ejusdem d. et domorum Bonipassus et Massiliae et convisitator prov.ae Provinciae, qui 59.a annis laudabiliter vixit in ordine, habens missam de B.ta M.a per tot. ord.

" " " Fr. Michael Deschamps, conv. profs. d. Massiliae.

" 1722 " D. Stephanus Roux, profs. d. Villaenovae, procurator d. Massiliae, qui 35 annis laudabiliter vixit in ordine.

" 1725 " D. Philibertus Brunet, profs. d. Villaenovae, alias Prior domorum Luvigniaci, Aquensis et Massiliae, habens missam de B.ta Maria per tot. ord.

" " " D. Joannes Franciscus Lefeure (Lefebre, c. Mirefl.) profs. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1734 " D. Franciscus Guyot profs. et antiq.r d. Villaenovae, Prior d. Massiliae, alias Prior domorum Montis Rivi, Burbonis, Vallis Clusae et Aquensis, habens missam de B.ta M.a per tot. Ord. in quo 47 annis prioris officium exercuit, habens insuper anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 10.a Novembris.

" 1736 " D. Claudius Magnin, profs. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, qui 51 annis laudabiliter vixit in ordine.

" 1739 " Praenobilis D.a Clara Dalberland de Fouriere (d'Arbaud de Fouvière; Darbon de Fourreira, c. Mirefl.) relicta D. d'Aymart (d'Aymard), singularis benefactrix d. Massiliae, habens missam de B.a M.a per tot. Ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 25 Decembris. (Le Kal. Vall. l'a au 1.er Janvier).

" 1740 " D. Stephanus Curet (Caref, c. f. s.; Schw.) profs. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, habens missam de B.ta M.a per tot ord. in quo 52 annis laudabiliter vixit.

" 1742 " Praenobilis ac R.mus Sacerdos D. D. Angelus de Foresta Colonque majoris cathedralis Ecclesiae

Pacifici de Mont-etiam Prioris Carthusiae Villenovae, imo Reverendissimi Patris Dni Justi Prioris Domus Cartusiae et ministri generalis totius ejusdem Ordinis ac Capituli eorum generalis, ut dignaremur eis concedere quod libere et licite possint et valeant cum nostra benedictione, beneplacito et licentia, de amicorum suorum consilio, sibi eligere locum aptum, sanum, idoneum et commodum intra muros seu in suburbiis vel territorio civitatis Massiliensis, et sic electum emere, in quo fundent, aedificent et perficiant novam cartusiam, nedum calce et lapidibus, sed vera pietate, religione non ficta et vitae sanctitate, in sui prefati Ordinis et religiosorum ibidem pro tempore assignandorum stabilimentum perpetuum. Nos visis commissionis litteris dictorum oratorum a prefato Reverendissimo Patre Dno Justo Ministro generali ejusdem Ordinis emanatis sub die 10 februarii anni nunc vertentis et instrumento publico consensus Dominorum consulum et gubernatorum ac totius consilii generalis ejusdem civitatis Massiliensis sub 14 novembris proxime praeteriti, praefatorum oratorum supplicationibus libenter inclinati praesentium tenore dictis Reverendissimis patribus Polycarpo et Pacifico concedimus licentiam eligendi et emendi locum aptum, idoneum et commodum intra muros seu in suburbiis aut territorio civitatis Massiliensis, in quo fundent, aedificent et perficiant novam cartusiam in dicti Ordinis stabilimentum perpetuum, cum omnibus gratiis, privilegiis et immunitatibus, quibus gaudere solent ceteri religiosi ejusdem Ordinis in aliis locis legitime instituti de jure aut approbata consuetudine. In quorum fidem has per secretarium nostrum et expedi et sigillo nostro muniri jussimus sub nostra manuali signatura. Datum Massiliae in palatio nostro episcopali die 12 Martii anni 1633. — »

His ita gestis manus, nulla interposita mora, operi admoventur, locus emitur jam jamque inchoatam plantationem in ipsis comitiis generalibus die 29 Aprilis celebratis Patres Ordinis adscisunt his verbis chartae insertis : « Novella plantationi in urbe Massiliensi magna pietate et zelo a patre Priore Cartusiae Villenovae ejusque conventu laudabiliter obtectae, et singulari gratia acceptae Reverendo Patri Domino Episcopo, Praeses Francia Illustrissimo Marischallo Domino de Vitry, necnon magnificis Dominis Consulibus, gubernatoribus et quibusvis aliis ejusdem civitatis magnatibus civibusque universis : ut sanctum, felix faustumque, quod illi detetur, detur initium ac fundamentum,

Massiliensis Praepositus, singularis amicus ordinis et d.s Massiliae benefactor, habens missam de B.ta M.a per tot. ord.

Ch. 1743 obiit D. Leo Faviere, prof.s d.s Villaenovae, Prior d.s Massiliae, Visitator provinciae Provinciae, alias Prior domorum Boripassus et Vallis S.tae Mariae, habens plen. cum pcult. monach. et missam de B.ta M.a per tot. ord et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 18.a Januarii.

" " " D. Franciscus M.a Dufournel, prof.s d.s Villaenovae, c.us coadj.us d.s Massiliae.

" " " Nobilis D. Franciscus Dupuis, quaestor regius, singularis amicus et benefactor d.s Massiliae.

" 1747 " D. Bonaventura Bernard, prof.s d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae.

" 1749 " D. Laurentius de Quiard, prof.s d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae.

" 1750 " D. Alexander de Sonning (ch. Tns.; de Sonnine, c.f.; de Sanige, c. Minfl.) prof.s et antiq.us d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae.

" 1753 " D. Benedictus Fuzeaud (ch. Tns.; Fuieaud, c.f. et ch. Minfl.) prof.s d.s Villaenovae, coadjutor d.s Massiliae, alias Prior d.s Vernae.

" 1754 " D. Joachim Petit, prof.us d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae.

" 1756 " Ill.mus ac R.mus D. D. Henricus Xaverius de Belsunce Episcopus Massiliensis, habens missam de B.ta M.a per tot ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 4.a Junii.

" " " Spectabilis D. Franciscus Grimod (Grimot, c. Minfl.s) de Beauregard, singularis amicus ordinis et magnificus benefactor d.s Massiliae, habens missam de B.ta M.a per tot. ord.

" 1757 " D. Emmanuel Varenard, prof.s d.s Villaenovae, corrector d.s Massiliae, alias Prior d.s Luviqniaci, Sylvae benedictae, Vallis Clusae, Allionis et Ripaliae, habens missam de B.ta Maria per tot. ord.

" " " Joseph Reynaud (ch. Tns.; Reinaud, c.f.s.) prof.s d.s Villaenovae, hospes in d.o Massiliae, qui 56 annis laudabiliter vixit in ordine.

" 1759 " Fr. Bruno Cabasson, conv. prof.s d.s Massiliae.

" 1760 " Spectabilis D. Claudius Bermon (Bermond, ch. Tns.; Brehond, c.f.) singularis amicus (ordinis, c.f.; ch. Tns. n'a pas "ordinis") et benefactor d.s Massiliae, habens missam de B.ta Maria in provincia Provinciae.

-lum eandem Ordini incorporamus; Et Deo sub vocabulo Beatae Mariae Magdalenae dicandam praesenti chartâ censemus et Declaramus, et propterea praeficimus in Rectorem ejusdem Domûs D. Gabrielem Orcel professum Villanovae et procuratorem Domûs Bonifassus; D. Urbanum Riperii et D. Pacificum Salardi professos ejusdem domûs Villanovae ibidem sub obedientiâ esse volentes usque dum aliter a R.mo Patre pro suâ prudentiâ providetur. »

Eodem quoque anno primarius lapis ab eodem episcopo solemni ritu et apparatu benedictus, fundamentis aptatus locatusque est, in quo sequens epigraphus incisa est (ex Annalibus Massiliens... Joannis B.tae Guesnay.)

« Quod felix faustum sanctumque sit Urbano VIII summo Pontifice, Ludovico XIII.o Rege christianissimo, hujus aedis sacrisque ~~Deiparae Virgini Mariae~~ Cartusiaque D. O. M. Divoque Deiparae Virgini Mariae sacrae in honorem beatissimae Mariae Magdalenae (cujus felici appulsu, vitae et praedicatione hoc sibi solum patentibus quondam signis Divina sanctificavit providentia) construendae et erigendae Illustrissimus Nicolaus De l'Hospital Marchio De Vitry primus Galliae Marescallus provinciae Praeses lapidem hunc capitalem a R.mo Domino Francisco De Lomenie Massiliensi episcopo solemni ritu et apparatu benedictum, promovantibus magnificis D. D. Vigerio ac consulibus gubernatoribus civitatis civibusque cunctis publicum attollentibus gaudium. Devotissime ac munificentissime fundamentis aptavit locavitque anno Domini M.DC.XXXIII, die VIII septembris, sedente in cathedra totius ejusdem Ordinis Reverendissimo Epistata Catholico Justo I. in serie Generalium XLVII. Ad aeternum principis tanti operis Depalatiis piissimae Villanovae Cartusiae monumentum. O. Deus audiat. »

Anno vero 1636 claustro consecrato primam in eo cellulam extruendam propriis expensis curavit Dominus Franciscus De Foresta palatii Massiliensis Judex (ex Annal. Massil. Joan. Guesnay) cujus rei monumenta hoc certe in litteris extant:

D. O. M. B. V. M.

Claustro Cartusiano apud Massilias recens consecrato hanc primam cellulam instinctu Divinitatis, charitatis impulsu, sanctissimi nominis Jesu auspiciis, extruendam propriis expensis curavit N. D. D. Franciscus De Foresta D. De Castellane, regis a consiliis, Palatii Massiliensis primarius Judex, cujus filius primogenitus N. D. Joannes Paulus De Foresta

lapidem

Ch. 1761 obiit Fr. Josephus Gembert (ch. Tris.; Dambert, c.f.) conv. prof. d. Massiliae.

" 1763 " D. Hilarius Fournier, prof. et antiq. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, qui ultra 59 annos laudabiliter vixit in ordine.

" 1765 " D. Joannes M. de Castelengo (ch. Tris.; de Castellengo, c.f.) prof. d. Villaenovae, 2. coadj. d. Vallisbonae, alias Prior ejusdem d. et d. Massiliae, et convisitator provinciae Provinciae, habens missam de B. M. per tot. ord.

" 1771 " D. Michael Roujoux (ch. Tris.; Arv.; Rovioun, c.f.) prof. (antiq., e.f.s.) et 2. coadjutor d. Villaenovae (Vallisbonae dit c.f.) alias Prior domorum Montis Rivi, Massiliae et Bonifassus.

" 1773 " D. Romualdus Silvestre, prof. et antiq. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, qui ultra 48 annos [58 ch. Tris. faite en Chart.] laudabiliter vixit in ordine.

" 1774 " D. Carolus Conil, prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1776 " D. Philippus de Rouviere (de Roviere, c.f.) prof. d. Villaenovae, conventus d. Vernae; alias Prior domorum Massiliae et Montis Rivi.

" " " D. Franciscus Xaverius Delane, prof. d. Villaenovae, coadj. d. Massiliae.

" 1779 " D. Justus Clement, prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1780 " Fr. Benedictus Morelli (Boreli, c.f.; c. Prémol ne l'a pas), conv. prof. d. Villaenovae, hospes in d. Mas.

" 1784 " Fr. Damianus Taurel, conv. prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1785 " D. Franciscus de Mutigney (ch. Tris.; de Mutegny, c.f.) prof. d. Villaenovae, conventus d. Massiliae.

" 1786 " D. Ambrosius Margot, prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1788 " D. Hieronymus Jacquet, prof. et antiq. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae, qui 69 annos laudabiliter vixit in ordine.

" " " D. Andreas Gautier, prof. d. Villaenovae, 3. procurator d. Massiliae.

" " " D. Alexander Rieux, prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1794 " D. Stephanus Lanfant, prof. d. Villaenovae, alias Prior d. Massiliae, hosp. in d. Ferrariae.

" 1796 " D. Josephus Martinet, prof. d. Villaenovae, hospes in d. Massiliae.

" 1803 " D. Martialis Louvet, prof. d. Villaenovae, coadjutor d. Massiliae.

" 1827 " D. Petrus Richelme, prof. d. Villaenovae, procurator d. Massiliae. 16 Janv. 1827 f. [illegible]

lapidem hunc angularem fundamentis piissime coaptavit prositque praesentibus ac praesidentibus religiosis anno Domini M DCXXXVI, Urbano VIII Supremo Pontifice, Ludovico XIII Rege Christianissimo, die 2 januarii. — »

(Nota. Les trois pages précédentes sont extraites d'un manuscrit de la g^de Chartreuse — manuscrit qui est une copie faite à Grenoble par quelqu'un qui ne connaissait pas le latin. — On a corrigé les fautes de latin faciles à deviner. Fr. Pal. Bart. 10 sept. 1890. Rapsoin.) —

Cartusia Massiliensis ejusque Priores, Vicarii, procuratores, coadjutores et sacrista ab anno 1633, quo est Ordini incorporata, et Deo sub vocabulo Bte Mariæ Magdalenæ dicata a Capitulo generali his verbis : —

(Ex D. Joseph. Lopus in suo 2. vol. chartarum, p. 161-164, et in suo 1. vol. provæ Provinciæ pag. 385-389. —).

---

d. 1633. Novellæ ordinis plantationi in urbe Massiliensi magna pietate et zelo a patre priore cartusiæ Villanovæ ejusque conventui laudabiliter captæ, et singulari gratia gratanter acceptæ a R. Dno Episcopo, a proregi Provinciæ Serenissimo Marescallo Domino de Vitry, necnon a magnificis Dnis Dnis consulibus gubernatoribus, et quibusvis aliis ejusdem civitatis magnatibus, civibusque universis, ut sanctum, fausta fausto, quod illi delectat, detur initium, ac fundamentum, eamdem ordinem incorporamus et Deo, sub vocabulo Bte Mariæ Magdalenæ dicandam, presenti charta ac declaramus; et propterea præficimus in Rectorem ejusdem domus D. Gabrielem Orcel professum de Villanova et procuratorem de Bonifatius, D. Urbanum Ripari (Ripary) et D. Pacificum, laicos professos cartusiæ Villanovæ ibidem, sub obedientia esse volentes usque dum aliter a Rdo Patre pro sua prudentia providetur.

Priores Cartusiæ Massiliensis. —

---

d. 1633 — 1634. — D. Gabriel Orcel (de St-Thomas) professus Villanovæ et procurator Bonifatius 1633 pst par ch. 1us Rector de Massiliensis usque ad 1634 per supplementum cartæ prior de Aquensis, ubi præfuit usque ad diem obitus sui 8 Mars 1640, habens missam de Bte in provincia Provinciæ, conversionis 64, alias coadjutor Montis Rivi in capella nostræ Dominæ de consolatione Castri Arcanum 1603, procr vallis Bte Mæ de M. R. à V. Mariæ ch. 1609 pro vr à 1623 ne l'est plus avant 1626.
ch. 1606, Aven. 1615; vallis bonæ 1619, coadjutor Aven. 1623, Rector Aquensis 1628, pro pst ch. 1630 1631; vallis Bte Mæ ch. 1631. 1632 (id.) coadjutor et postea procr Bonifatius ch. 1632 coadjr Bonifatius — sub — Prof. fuit uno anno.

1634 – 1636, 9 julii. D. Pacificus de Mont (et Damont) Tholosanus prof.us et prior d.i villanovae 1634 per supplementum, cartae 1.us prior cartusiae Massiliensis, quam ipse sumptibus et expensis dictae d.i fundaverat usque ad diem obitus sui 9 julii 1636, habens plen. monach. et missam de B.ta per tot. ord. conversionis 31, alias vic. d.i mon. professionis 1610, prior Vernae 1615, Villanovae 1626 usque ad 1634. Prof. vit. 2 annis.

Jul. 1636 – 1638 ch. D. Nicolaus 1.us Ranquet de Puy en Auvergne, prof.us et vic. Villanovae 1636 post mortem D. Pacifici fit a R.do Patre prior cartusiae Massiliensis usque ad 1638 per ch. prior Bonifassus. Prof. vit. 1 anno 9 mensibus. —

ch. 1638 à octob. 6. D. Bonifacius 1.us d'Augieres Arelatensis prof.us Avenionis prior Montis Rivi 1638 fit per ch. prior cartusiae Massiliensis usque ad festum S.ti Patris nostri Bruno's. ob. ut 17 oct. ejusdem anni in hac domo simplex monachus, conversionis 44, alias prior Durbonis 1620, Montis Rivi 1630, Vernae 1632, iterum Montis Rivi 1633, Massiliae 1638, vic. Montis Rivi 1605, Bonifassus 1606, d. ind. procurator Bonifassus, Vernae, Vallis bonae et Durbonis ac etiam coadjutor Vallis bonae, habens missam de B.ta per tot. ord. — prof. vit. 5 mensibus. —

6. oct. 1638 – 1640, 22 julii. D. Nicolaus 1.us Ranquet prior Bonifassus iterum, super amum a R.do Patre ad moderamina hujus d.i 1638 circa festum S.ti Patris nostri Brunonis vocatur usque ad 1640, 22.a julii, quo ob. ut. conversionis 19, habens missam de B.ta per tot. ord. praeter eam quam habet in prov.a Provinciae, alias 1628 vic. Vallis bonae d. 1628–1632 d. et 1632 vic. Villan. Villanovae. Prof. vit. 1 anno et 10 mensibus.

1640 – 1666, 30 julii. D. Joannes B.ta 1.us Bertrand alias Buisson vicarius Villanovae 1640 post mortem D. Nicolai Ranquet fit prior cartusiae Massiliensis, cui prof. vit. usque ad diem mortis suae 30 julii 1666, habens missam de B.ta per tot. ord. conversionis 35, alias sacrista d.i loci professionis 1632, coadjutor Bonifassus d. 1633 1633, procurator 1636, Massiliae 1638, vicarius Villanovae 1639. Prof. vit. 26 annis. —

27 Aug. 1666 – 1676. — D. Joannes B.ta 2.us Berger Parisiensis, prof.us et procurator Avenionis 1666 fit per ch. proc.r hujus d.i, et post mortem D. Joannis B.ta Bertrand 27.a aug. fit prior a R.do Patre, 1668 comissitator prov.ae Provinciae usque ad 1676 visitator et prior Villanovae per electionem conventualem, dictae d.i

ch. 1634. Rectori d. B.ae M.ae Magd.ae prope Massilian, non fit mia. Et D. Pacificus Balard vicarius vadat ad domum Banipatris et ibi exerceat idem officium vicarii. (In d.o Varnoa), et D. Antonius Chacornat coadjutor vadat ad domum Massiliensem et ibi exerceat officium procuratoris nec a Vill. — Et D. Stephanus Julian vic. à Bonpas v. vic. à Marseille et ibi exerceat officium vicarii. — Supplementa ch. 1634. Rectori d. Massiliensis alibi instituto (à Aix) fit mia, et proficiunt in priorem dictae d. D. Pacificus Dumont a priorato d. Villanovae absolutum. — ch. 1635. Priori d. Mass. non fit mia. — ch. 1636. Priori d. Mass. non fit mia. Et D. Stephanus Julian ibidem vicarius vadat ad domum Durbanis et ibi exerceat idem officium vicarii. Et D. Hieronimus La Gaida et D. Marcellinus Bonpar vadant ad domum Vallibonae. — (In d.o Villanovae), et D. Alascius Arnaudi vadat ad domum Massiliensem et ibi exerceat officium vicarii. Et D. Benedictus Barry et D. Honoratus Guillache vadant ad eamdem domum Massiliensem. —

ch. 1637. D. Nicolao Ranquat in priorem d. B.ae M.ae Magd.ae ppe Massilian a R.do Patre super annum instituto non fit mia. Et D. Urbanus Ripery ibidem sacrista exerceat officium coadjutoris; et D. Benedictus Barry exerceat officium sacristae. — ch. 1638. Priori d. Massiliensis alibi (à Bonpas) instituto fit mia; et proficiunt in priorem dictae d. D. Bonifacium d'Aigières et n.c. propter ea a priorato d. Montis Riri absolutum; Et D. Joannes B.ta Castagne ibidem procurator vadat ad domum Varnoa, ibique exerceat officium Cerrarii; Et D. Bruno Gibert exerceat officium vicarii; Et D. Urbanus Ripeari ibidem coadjutor exerceat officium procuratoris. — ch. 1639. D. Nicolao Ranquat in priorem d. Massiliensis super annum a R.do Patre instituto non fit mia. Et D. Joannes B.ta Bertrand ibidem procurator restaurator ad domum Villanovae et ibi exerceat officium vicarii; Et D. Urbanus Ripari ibidem coadjutor exerceat officium procuratoris. — (In d.o Vallis B.ae M.ae), et D. Marcus Antonius de Poitevis vadat ad domum Massiliae, prout petit. — ch. 1640. Priori d. Mass.is non fit mia. — ch. 1641. D. Joanni B.ae Bertrand in priorem d. Massiliae a R.do Patre super annum instituto non fit mia. Et D. Marcus Antonius de Poitevis et n.c. exerceat ad domum Agnetensem. (In d.o Vallis B.ae M.ae), et D. Petrus Vitalis ibidem sacrista vadat ad domum Massiliae. — ch. 1642. Priori d. Massiliae non fit mia. Et D. Hiacinthus Bagnoli ibidem procurator exerceat officium coadjutoris; et D.

Bang

S. 8 januarii. Prosfuit 9 annis 4 mensibus. —

1676 – 1684. – D. Anthonius 1us Coster (de St Jean de Moriene in Sabaudia) professus Avenionis et procurator hujus d. 1676 fit prior a Rdo Patre et dig itur socius a visitatore, et 1677 per ch. declaratur consistator provae Provinciae. — (Hadenus D. Jos. Cupers — 4 avril 1897. —). Faute de place je suis obligé de mettre les actes du chapitre ici avant 1676. — Je finis ailleurs a 1668. —

ch. 1669. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Franciscus Salva ibidem vicarius cat ad domum Varnae, ibique exercet idem officium vicarii. Et D. Guillelmus de Bouc ibidem sacrista vad at ad domum Aquarum, ibique exercet idem officium sacristae. Et D. Hilarion Michaelis ibidem coadjutor cat ad domum Barbonis functurus eadem officia coadjutoris. — (Ind. Montis Rivi). Et D. Amadeus Allian ibidem sacrista cat ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium sacristae; et D. Nicolaus Chienne cat ad dictam domum Massiliae, ibique exercet officium vicarii. — ch. 1670. Prior d. Massiliae non fit mia; Et D. Joseph Gauthier cat ad domum Vallis Sae Mae, ibique exercet officium procuratoris. — (Ind. Vallis Sae Mae), et D. Hugo de Tributiis cat ad domum Massiliae. — ch. 1671. Prior d. Massiliae non fit mia; Et D. Dionysius Rimbaud ibidem coadjutor vad at ad domum Varnae, ibique exercet idem officium coadjutoris. — (Ind. Barbonis), Et D. Bernardus Sugan cat ad domum Massiliae. — (Ind. Villanovae), Et D. Hugo Varnier ibidem sacrista vad at ad domum Massiliae, ibique exercet officium coadjutoris; et D. Christophorus Dayrieux vad at ad domum Massiliae. — ch. 1672. Prior d. Massiliae non fit mia; Et fr. Ludovicus Fontaine conversus cat ad domum Barbonis (Ind. Varnae) et fr. Alexander Martin conversus cat ad domum Massiliae. — ch. 1673. Prior d. Massiliae non fit mia; et D. Sebastianus Prot revertatur ad domum Vallis bonae suae professionis; et fr. Michael Deschamps conversus cat ad domum Barbonis. (Ind. Barbonis), et D. Laurentius Clavallon et fr. Ludovicus Fontaine conversus cat ad domum Massiliae. — ch. 1674. Prior d. Massiliae non fit mia (Ind. Montis Rivi), et D. Hieronimus Hugues ibidem coadjutor cat ad domum Massiliae, ibique exercet officium sacristae. — (Ind. Villanovae), et D. Patrus Roland cat ad domum Massiliae. — ch. 1675. Prior d. Massiliae non fit mia; Et D. Bernardus Sugan cat ad domum Montis Rivi; et fr. Alexander Martin conversus cat ad domum Vallis bonae. — (Ind. Villanovae), Et D. Innocentius Morean (Mourcautic) cat ad domum Massiliae. — ch. 1676. D. Antonio Coster in priorem d. Massiliae a Rdo Patre superannum instituto non fit mia. Et D. Nicolaus Chienne ibidem vicarius cat ad domum Vallis Sae Mae, ibique exercet officium procuratoris; Et D. Hieronimus Hugues sacrista cat ad domum Varnae, ibique exercet officium coadjutoris; Et D. Christophorus Dayrieux cat ad domum Vallis Sae Mariae; Et D. Hugo Varnier ibidem coadjutor exercet officium procuratoris, Et D. Innocentius Morean (Mourcautic) exercet officium sacristae. — (Ind. Barbonis), et D. Bernardinus Arnoux ibidem vicarius cat ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium vicarii. (Ind. Vallis Sae Mae) et D. Franciscus Bta Bandisant ibidem vicarius cat ad domum Massiliae. — (Ind. Villanovae); et D. Simon de Prat ibidem vicarius, et D. Blasius de Italian

Guiguet de Vordonay, ibidem coadjutor exercet officium procuratoris. D. Urbanus Ripary, hôte à Aix, est renvoyé à Villeneuve. — ch. 1643. Prior d. Massiliae non fit mia, et D. Hiacinthus Bagnoli ibidem coadjutor vadat ad domum Aquensem, functurus officio vicarii. — (In d. Vallis Ste Mae), et D. Mauritius Boral eat ad domum Massiliae. — (In d. Aquensi), et D. Seraphinus Beau ibidem vicarius vadat ad domum Massiliae, et ibi exercet officium coadjutoris. ch. 1644. Prior d. Massiliae non fit mia. — 31 oct. 1644. In d. Massilia. D. Vincentius Gondon eat ad domum Vallis Ste Mae; et D. Mauritius Boral et D. Petrus Vitalis eant ad domum Vernae. + Circa recreationes vero, quarum usum ultra ord. immoderatum, et contra sacros solitudinis nostra jura, mentamque ordinis perperam introductum, probare non valemus; Hoc quoque statuendum duximus: Ut scilicet in domibus Aquensi et Massiliensi praedictarum recreationum usus locum non habeat, utrinque autem domus incolae in Domino obtestamur et obsecramus, ut pro gloria et ordinis decore libenter ab illis abstineant et colloquio communi in loco consueto post nonam, juxta statutum, contenti sint, magnam inde a Deo gloriam et a nobis et ab ordine recepturi gratiam. (In d. Vallis Ste Mae), et D. Hilarius Bachelar eat ad domum Massiliae et ibi exercet officium vicarii; et D. Natalis Bertrand eat ad dictam domum Massiliae. — (In d. Vernae), et D. Hieronimus de la Garde eat ad domum Massiliensem, ligna per le R. P. et les commissaires D. Jean Pagon et Simon de Billy. —

ch. 1645. Prior d. Massiliae non fit mia; et D. Claudius Arnaud ibidem sacrista eat ad domum Vallis Ste Mae. — (In d. Villanovae), et D. Sebastianus Charrière eat ad domum Massiliae, ibique exercet officium coadjutoris; et D. Jacobus Justus Borg vadat ad dictam domum Massiliae, ibique exercet officium sacristae. —

ch. 1646. Prior d. Massiliae non fit mia. ch. 1647. Prior d. Massiliae non fit mia. (In d. Durbonis), et D. Bonifacius Arnoult profes. d. Villanovae eat ad domum Massiliae. ch. 1648. Prior d. Massiliae non fit mia. et D. Jacobus Justus Borg ibidem sacrista eat ad domum Vallis Ste Mariae; et D. Bonifacius Arnoul exercet officium sacristae. — (In d. Montis Rivi), et D. Guillelmus de Bouc eat ad domum Massiliae. ch. 1649. Prior d. Massiliae non fit mia. et D. Bonifacius Arnoul ibidem sacrista vadat ad domum Durbonis. et D. Guillelmus de Bouc revertatur ad domum Villa-

novae

de St Julian cant ad domum Massilia; et D. Antonius Guiquet ibidem coadjutor cant ad domum Massilia, ibique exercent idem officium coadjutoris. — ch. 1677. Prior de Massilia non fit mia; et D. Simon de Prat cat ad domum Montis Rivi. (Ind. Villanova) et D. Hyacinthus du Claux cat ad domum Massilia. — ch. 1678. 1679. Prior de Massilia non fit mia, et D. Joannes Vanel cat ad domum Verna, ibique exercent officium coadjutoris. — (Ind. Durbonis), et D. Benedictus Gillet cat ad domum Massilia. — ch. 1681. Prior de Massilia non fit mia; et D. Antonius Gingo ibidem coadjutor cat ad domum Montis Rivi, ibique exercent idem officium coadjutoris. (Ind. Villanova), et D. Nicolaus Barger cat ad domum Massilia, ibique exercent officium coadjutoris. — ch. 1682. Prior de Massilia non fit mia; — ch. 1683. Prior de Massilia non fit mia; et D. Nicolaus Loiret cat ad domum Durbonis, pour petit; et D. Nicolaus Barger ibidem coadjutor cat ad domum Vallis Ste Mae, ibique exercent idem officium coadjutoris. — (Ind. Villanova) et D. Ludovicus Durand ibidem coadjutor cat ad domum Massilia, ibique exercent idem officium coadjutoris. (Ind. Aquarii), et D. Christophorus Dayrieu cat ad domum Massilia. — ch. 1684. Prior de Massilia non fit mia. — (Ind. Montis Rivi) et D. Guillelmus de Boue cat ad domum Massilia. —

Vers nov. 1684 le R.P. D. Innocent Le Masson ayant pris pour lui le prieuré de Villeneuve, D. Jean Ste Berger, transféra D. Antoine Costet au prieuré de Villeneuve. D. Antoine Costet mort à Durbon le 5 oct. 1685

ch. 1686 obiit D. Antonius Costet professus et prior de Villanova ac visitator provae Provinciae, alias prior de Massilia, habens plus quam 50 annos monach. et mitis de B.M. Virginis et amis. prosp. tub. 5 oct. et agendam singularem ac quod obierit in actu visitationis de Durbonis. — De St Jean de Maurienne en Savoie, fit profession à Villeneuve le 18 Mai 1653, vicaire ibidem 1660-1666 — prieur de Marseille 1666-1676, Prieur 1676-1684 et Prieur de Villeneuve 1684-1685, 5 oct. — coadjuteur 1677-1685 et visiteur 1685-1685, 5 oct. —

1684-1700. — D. Emmanuel Vanel. —

de St Savornin, fit profession à Villeneuve le jour de la Ste Trinité 4 juin 1662, vicaire de Villeneuve 1671-1674 ch.; coadjuteur à la Verne ch. 1674-1675 ch. procr ibidem ch. 1676-1677; procr d'Aix 1677-1679 ch. — procr de Val Ste Marie ch. 1679-80 ch. coadjr à Villeneuve ch. 1680-1681 ch.; vicaire ibidem ch. 1681-1683 ch. et iterum ibidem coadjuteur ch. 1683-1684 avant nov. prieur de Marseille —

ch. 1685. D. Emmanuel Vanel in priorem de Massilia a Rmo Patre super omnem institutus non fit mia. Et D. Guillelmus de Boue cat ad domum Vallis Ste Mariae. — (Ind. Vallis Ste Mae), et D. Joannes Franciscus Imbert cat ad domum Massilia. ch. 1686. Prior de Massilia non fit mia. Et D. Christophorus Dayrieu vadat ad domum Durbonis. — (Ind. Villanova), et D. Joseph Curton vadat ad domum Massilia. ch. 1687. — Prior de Massilia non fit mia; — ch. 1688. Prior de Massilia non fit mia; et fr. Stephanus Vanistat converses vadat ad domum Vallis Bonae pour petit. — (Ind. Vallis Ste Mae), et D. Franciscus Longeval vadat ad domum Massilia. — (Ind. Villanova), et fr. Authalmus Moschiseau converses vadat ad domum Massilia. ch. 1689. Prior de Massilia non fit mia; et D. Hugo de Libertis vicarius ad domum Villanovae ad professionem; et D. Hyacinthus du Claux ibidem sacrista vadat ad domum Durbonis. — (Ind. Verna), et D. Claudius de Montcan ibidem vicarius vadat ad domum

novae suae professionis. — (Ind. Villanovae), et D. Franciscus Tala redat ad domum Massiliae, iliique exercent officium sacristae. — (Ind. Aquensis), et D. Stephanus Talian redat ad domum Massiliae. — ch. 1650. Prior d. Massiliae non fit mia. ch. 1651 Prior d. Massiliae non fit mia; et D. Stephanus Talian eat ad domum Vallis Ste Mae. (Ind. Montis Rivi). et D. Marcus Antonius de Pontevez eat ad domum Massiliae. — ch. 1652. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Sebastianus Charriere ibidem coadjutor revertatur ad domum Villanovae suae professionis. — (Ind. Villanovae). et D. Hugo de Libertis redat ad domum Massiliae. Et D. Alphonsus Montfreulle redat ad eamdem domum Massiliae, iliique exercent officium coadjutoris. — ch. 1653. Prior d. Massiliae non fit mia; et D. Bruno Gilbert revertatur ad domum Villanovae suae professionis. — (Ind. Montis Rivi), et D. Bonifacius Arnoulx eat ad domum Massiliae. — ch. 1654. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Alphonsus Montfreulle ibidem coadjutor revertatur ad domum Villanovae suae professionis iliique exercent officium corrarii; Et fr. Martinus Blanc conversus prof. d. Villanovae revertatur ad domum suae professionis. — (Ind. Villanovae), Et D. Joseph Gautier ibidem vicarius eat ad domum Massiliae, iliique exercent officium coadjutoris. — (Ind. Montis Rivi), et fr. Paulus Sivaron conversus eat ad domum Massiliae. — ch. 1655. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Marcus Antonius de Pontevez redat ad domum Varnae, iliique exercent officium coadjutoris; Et fr. Paulus Sivaron conversus revertatur ad domum Montis Rivi suae professionis. — (Ind. Villanovae); et D. Fortunatus Roux et fr. Martinus Blanc conversus redant ad domum Massiliae. — ch. 1656. Prior d. Massiliae non fit mia. ch. 1657. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Benignus de Verdonay ibidem procurator revertatur ad domum Villanovae suae professionis; Et D. Joseph Gautier ibidem coadjutor exercent officium procuratoris; Et D. Bruno Bruni eat ad domum Vallis Ste Mariae iliique exercent officium sacristae. — (Ind. Varnae), et D. Marcus Antonius de Pontevez ibidem coadjutor eat ad domum Massiliae, front potit. — (Ind. Villanovae), Et D. Sebastianus Baou eat ad domum Massiliae, iliique exercent officium coadjutoris; et fr. Andreas Durand conversus eat ad domum Massiliae. — ch. 1658. Prior d. Massiliae non fit mia. Et D. Joseph Gautier ibidem procurator eat ad domum Varnae; Et D. Guillelmus Saussinetus ibidem sacrista revertatur ad domum Villanovae suae professionis. (Ind. Varnae), Et D. Agathangelus Doreson ibidem procurator eat ad domum Massiliae, iliique exercent idem officium procuratoris. (Ind. Villanovae), et D. Guillelmus de Boue eat ad

ad domum Massiliæ et ibi exercuit officium sacristæ. (In d. Aquaris), et D. Antonius Michel vadat ad domum Massiliæ. — ch. 1690 et 1691. Prior d. Massiliæ non fit mia. — Il n'y a plus de dispositions. — D. Emmanuel a été prieur de Marseille jusqu'en 1700, ensuite prieur de Villeneuve 1700-1715, de Bonpas 1715-1717, et encore ch. 1721. obiit D. Emmanuel Vanel profès de couvent de Villeneuve, alias prior ejusdem d. et domorum Bonpassus et Massiliæ ac conventus totius provinciæ Provinciæ, qui 59 annis laudabiliter vixit in ordine, habens mitt. de B. Mariæ per totum ord.

1700-1702. — D. Joannes Bta Berger, 2e fois. —

Parisien, profès de Villeneuve 1656, 1er Nov. — Coadjuteur 1659-1661; procr 1661-1666 ch. — au chap. 1666 procr à Marseille et peu après prieur 1666-1676 jany. — Prieur de Villeneuve janv. 1676-1684 — Sacr à Rme Paris 1684-1686 — Prieur de Rome et Procr Gen. 1686-1689 ante cap. tout seul du Rd Père 1689-1690 ch. — Pr de Villeneuve ch 1690-1700 — de Marseille 2e ch. 1700-1702 ch. coadjr à Costes 1702, prieur à Marseille 2-3 janv. 1719, consiliarius 1668-1676, visitator 1676-1685. fit le sermon au chapitre de 1669. —

ch. 1700. Nulla autem ædificatio fiat in domo illa (Massiliæ) exceptis reparationibus absolute necessariis; nisi prius debita solvantur, et nova licentia, servatis omnibus quæ per statuta prescribuntur, obtineantur.

ch. 1702. Prior d. Massiliæ fit mia; et quia dictus D. Joannes Bta Berger a pluribus annis urget Rdum Patrem ut sibi concedat ante obitum matris Mariæ, frui aspectu domini in cella sacrata, ut tandem annuimus, et proficiunt in priorem dicta d. D. Philibertum Brunet profès d. Villeneuve et coadjutorem dicti d. Massiliæ; si prior absolutus vadat ad amantissimam solitudinem d. Castellanis, exercet etiam, si velit, officium sacristæ coadjutoris. —

ch. 1719. obiit D. Joannes Bta Berger profès d. Villeneuve, coadjr d. Massiliæ, alias prior domorum Villeneuve, Romæ et Massiliæ, Procr Generalis ordinis et visitator provr. Provinciæ habens plenum ps. monach. mitt. de B. M. et aliam mittam de Mariæ nominis sub pr. cotid. in quo ultra 63 annos laudr vixit, et omnia perf. tul. 3 Januarii.

1702-1705. — D. Philibertus Brunet. —

De Gap, fit professionem à Villeneuve la 29 juin 1677. — ch. 1686 hæc à Parve, sacristain ibidem ch. 1687-1689 ch, retourna à Villeneuve. — de coadjuteur de Marseille en devient prieur ch. 1702-1705; Prieur d'Aix 1705-1724 ch. et de Lagny ch. 1724-1725, janv. —

ch. 1725. obiit D. Philibertus Brunet profès d. Villeneuve, alias prior domorum Lutigniæ, Aquarum et Massiliæ, habens mitt. de B. M. per totum ord. —

1705-1733, 10 Nov. — D. Franciscus Guyot. —

D'Autun fit profession à Villeneuve la 11 juin 1674, vicaire ibidem 1683-89. — Prieur de Mabillane 1687-1690 ch. — de Durbon ch. 1690-1696? — de Vaucluse (1696-1700)? — d'Aix (1700-1705)? et de Marseille 1705-1733, 10 nov. 1 amort.

est ad domum Massiliae, ibique exercet officium sacristae. — ch. 1659. Prioris d. Massiliae non fit mia. ch. 1660. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Hilarius Bachelar ibidem vicarius v ad est ad domum Vernae; Et P. Agathangelus Doraison d'orescon tc. procurator v ad est ad domum Aquensem, ibique exercet dem officium procuratoris. (In d. Villanova), Et P. Amabilis Landrion est ad domum Massiliae, ibique exercet officium vicarii; et P. Alphonsus Montfaulle conversus v ad est ad eamdem domum, ibique exercet officium procuratoris. — ch. 1661. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Amabilis Landrion ibidem vicarius est ad domum Montis Rivi. — (In d. Vallis b. Mae), et P. Franciscus Salva ibidem vicarius est ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium vicarii. — ch. 1662. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Philippus Lauvin revertatur ad domum Villanovae sua professionis. — ch. 1663. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Hugo de Tributis est ad domum Vernae; Et P. Guillelmus de Bouc ibidem sacrista est ad domum Vernae, ibique exercet officium sacristae; et P. Alphonsus Montfaulle ibidem procurator est ad domum Aquensem, ibique exercet idem officium procuratoris. — (In d. Vallis b. Mae), Et P. Jacobus Tuttus Bolq est ad domum Massiliae, ibique exercet officium sacristae. — (In d. Vernae), Et P. Joachimus Calvet ibidem procurator est ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium procuratoris; Et P. Simon de Molieres s. Ludovicus Molieras tc. et P. Amabilis Landrion est ad dictam domum Massiliae. ch. 1664 et 1665. Prioris d. Massiliae non fit mia. ch. 1666. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Joachim Calvet ibidem procurator et P. Simon de Molieras Molieras tc. et Fr. Andreas Durand revertantur ad domum Villanovae suae professionis. — (In d. Bonifatius) et P. Chrysanthus Sarrier est ad domum Massiliae. (In d. Villanovae), Et P. Joannes Bta Berger ibidem procurator v ad est ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium procuratoris; Et Fr. Ludovicus Fontaine est ad dictam domum Massiliae. —

+ ch. 1667. P. Joanni Bta Berger in priorem d. Massiliae a R. Patre super annum institutio non fit mia. — ch. 1668. Prioris d. Massiliae non fit mia. Et P. Marcus Antonius de Pontavaz et tc., et P. Sebastianus Beau, ibidem coadjutor, v ad est ad domum Vernae. Et P. Jacobus Tuttus Bolq ibidem sacrista est ad domum Vallis b. Mariae. — (In d. Montis Rivi) Et P. Dionysius Rimbaud est ad domum Massiliae. — (In d. Vernae) Et P. Guillelmus de Bouc ibidem sacrista est ad domum Massiliae ibique exercet idem officium sacristae; et P. Hilarion Michaelis ibidem coadjutor v ad est ad domum Massiliae, ibique exercet idem officium coadjutoris. — (Ita ut etc. plus hoc).

ch. 1734. obit D. Franciscus Guyot prof. et antiquior d. Villanovæ, Prior d. Massiliæ, alias prior dd. Montis Rivi, Dualonis, Vallisclusæ et Aquensis, habens omis. de B. M. per tot ord. in quo 47 annis priorit officium exercuit, habet insuper omis. perp. sub 1 nov. — 60 ans d'ans l'ordre — n'avait pas moins de 80 ans. — et aussi dit Guiot —

19 Nov. 1733 – 1742 ch. — D. Joannes Maria Frichinetto de Castelengo.

Profès de Villanueve, nommé prieur de Marseille le 19 nov. 1733 jusqu'au chap. de 1742, qu'il le transféra à Vallonne ch. 1742 – 1763 jun. conv. Visit. 1745-1762. Tarinensis, mort 1764, 4 Nov.

ch. 1765. obit D. Joannes M. de Castelengo prof. d. Villanovæ, 2. cod. d. Vallisclusæ alias prior ajus 17 ann. d. et d. Massiliæ et conv. Visit. prov. Prov. habit. mis. de B. M. per tot. ord.

ch. 1742 – 1743, 18 Janv. — D. Leo Favière. —

de Besançon, frère d'un conseiller au parlement, avait beaucoup étudié, fit profession à Villeneuve, prieur de Bonpas ~~[illegible]~~ 1727 – 1742 au chap. qu'il transféra à Marseille, où il est mort le 18 janv. 1743. conv. Visit. 1728 – 1742, Visit. 1742 – 43.

ch. 1743 obit D. Leo Favière prof. d. Villanovæ, Prior d. Massiliæ et Visit. prov. Provenciæ alias prior d. Bonipassus et Vallis 1. M. habit. plen. unps. monach. et mis. de B. M. per tot. ord. et omis. perp. sub 18 tam. ann. Prieur de Val. 1. M. 15 oct. 1724 – 1727 ch. —

9 fév. 1743 – 1746, 26 fév. D. Michael Roujoux. —

de Perpignan, profès et prof. de Villeneuve est nommé prieur à Montrieux 23 oct. 1738 – 1743. 9 fév. de Marseille 9 fév. 1743 – 1746, 26 fév. – de Bonpas 26 fév. 1746 – 1766 ch.

ch. 1771. obit D. Michael Roujoux prof. et 2. cod. d. Villanovæ, alias prior domorum Montis Rivi, Massiliæ et Bonipassus. —

26 fév. 1746 – 1755, 29 Nov. D. Philippus de Rouvière. —

de Nîmes, profès et conseiller de Villeneuve nommé prieur de Marseille le 26 fév. 1746 – 1755, 29 Nov. transféré à Montrieux 29 nov. 1755 – 1763 au chapitre. Mort conseiller à la Varne 15 sept. 1775. —

ch. 1776. obit D. Philippus de Rouvière prof. d. Villanovæ, conseiller d. Varnæ, alias prior domorum Massiliæ et Montis Rivi. † 15 sept. 1775 in cat. Vallisclusæ.

29 Nov. 1755 – 1791. — D. Stephanus Lanfant. —

Né à Lyon le 22 Avril 1717, fit profession à Villeneuve le 8 déc. 1735, procureur à Lyon 1745 – 1755; prieur de Marseille 29 nov. 1755 à la fin 1791. — Sorti de l'ordre le 1. janvier 1791, hôte à Ferrare où il est mort.

Mort le 3 oct. 1793, dans sa 77. année et 59. de religion. —

ch. 1794. obit D. Stephanus Lanfant prof. d. Villanovæ alias prior d. Massiliæ hospes in domo Ferrariæ. —

Vicarii Cartusiæ Massiliensis. —

(Ex D. Tos. capitis in suo 1 vol. provæ Provinciæ f. 385 et 387, et suo 2e vol. Chartarum, f. 101 et 103.)

1633 — 1634. — D. Pacificus Salard prof. Avenionis fuit 1us vicarius 1633 usque ad 1634 per ch. vic. Bonifacius. —

1634. D. Anthonius Chalcornat prof. Aven. co-adjutor vernac. 1634 fit per ch. vic. hujus D., et super annum sacrista Vallis Ste Mae. —

1634 - 1636. — D. Stephanus Julianus prof. Aven. sacrista Vallis Ste Mae 1634 super annum, fit vic. cart. Massiliensis usque ad 1636 per ch. vicarius Burbonis. —

1636 - 1638. — D. Alexius Arnaudi prof. Aven. 1636 per ch. fit vic. hujus D. usque ad 1638, postea 1640 super annum vic. Aquensis. —

1638 — 1644. — D. Bruno Gilet prof. Avenionis 1638 fit per ch. vicarius Montilie, per visitatores deponitur 1644, ne extetur ad domum suæ professionis 1653. —

1644 - 1660. — D. Hilarius Bachelar (Bachelier, vel Chay) prof. Aven. 1644 fit vic. hujus D. per depositionem visitationis ultimæ oct. usque ad 1660 per ch. ad domum Vernac. —

1660 - 1661. — D. Amabilis Landridon prof. Aven. 1660 per ch. vic. hujus D., 1661 ad domum Montis Revi. obit in hac domo 1670, 13 sept. conversionis 38, habens mensam de Bte in prov. Provinciæ. 1642 sacrista Vallis Ste Mae. —

1661 - 1669. — D. Franciscus de Salva prof. Aven. vicarius Vallis Ste Mae 1661 per ch. fit vic. hujus D., 1669 vicarius Vernac. —

1669 - 1676. — D. Nicolaus Tienno prof. Aven. 1669 fit per ch. vic. hujus D., 1676 procr Vallis Ste Mae. —

1676 — D. Bernardinus Arnoux prof. Aven. vicar.

vicarius Dubonis 1676 per ch. fit vicarius hujus domus.
(Hadriani D. Fol. capres.) —

Procuratores Cartusiae Massiliensis. —

(Ex D. Jos. Capot in suo vol. prov.ae Provinciae p. 386 et 388. et in suo 2.o vol. chartarum p. 102 et 104)

— 1638. D. Joannes Bta Cassagne prof.us et proc.r Avenion. 163... super annum fit proc.r Massil. usque ad 1638 per ch. conservatus Vernoc. et fit in hac domo 12 nov. conversionis 29, habens missam de Bta per tot. ord., alias canonicus Aven. 1615, coadjutor Vallis S.ti M.is 1621, Aven. 1623, proc.r Vallis bonae 1626 denuo Aven. 1632 ~~coad.r Vill. Pyrie Valbonne 1638~~ super annum. —

1638. — D. Urbanus Ripert prof.us Aven. coadjutor huius D. 1638 per ch. fit proc.r circa festum S.ti P. N. Brunonis iterum coadj.r

1638-1639. — D. Joannes Bta Bertrand prof.us Aven. proc.r Bonipassus 1638 circa festum S.ti P. N. Brunonis fit proc.r D. Massiliae, 1639 per ch. vic. D. huius professionis Avenionis. —

1639-1640. — D. Urbanus Ripert coadjutor 1639 fit per ch. 2.da vice proc.r huius D., 1640 super annum vic. Durbonis. —

1640-1642. — D. Hiacinthus Bagnoli prof.us Aven. vic. Vallis bonae 1640 super annum fit proc.r huius D. usque ad 1642 coadjutor per ch. — 1643 ch.

1642-1657. — D. Benignus Verdonay coadjutor huius D. 1642 fit per ch. proc.r usque ad 1657 per ch. revertitur ad domum professionis. — et 1643 — ob itinera hac domo antea receptionem cartusae, habens missam de Bta per tot. ord. conversionis 44, alias coadjutor 1616 et proc.r Durbonis 1626, Prationolis 1630 coadjutor Massiliae 1639, proc.r 1642. — 1641 1643 —

1657-1658. — D. Joseph Gautier coadjutor 1657 fit per ch. proc.r usque ad 1658 ad domum Vernoc. —

1658-1660. — D. Agathangelus d'Orson prof.us Aven. proc.r Vernoc. fit per ch. 1658 proc.r huius D., 1666 proc.r D. Agathensis, 1663 prior Durbonis ubi obit 1665, 5 junii, conversionis 30, alias

alias vic. Vallis bonae 1660, proc. Vernae. et M. B.R. –

1660–1663. D. Alphonsus Monifrauli prof. et carrarius Arn. fit 1660 per ch. procurator hujus D.-us quae ad 1663 proc. Aquensis. 1667 prior Vallis Bae Mae usque ad 1677. –

1663–1666. D. Joachim Calvi prof. Aven. proc. Vernae fit per ch. proc. hujus D.-1663 usque ad 1666 proc. Aven. et 18 julii prior Vernae, ubi obiit 1. aug. conversionis 63, alias sacrista Montis Rivi 1632, 1633 coadjutor, 1643 proc. Vernae, 1665 Vallis Bae Mae, Vernae iterum proc. 1661. –

1666. – D. Joannes [illegible] prof. et proc. Aven. 1666 fit per ch. proc. et 27 aug. prior hujus D.-de quo supra.

1666–1676. – D. Antonius Costier prof. Aven. 1666, 17 sept. fit proc. hujus D.-usque ad 1676 prior de quo supra.

1676. – D. Hugo Vernier coadjutor hujus D.-1676 fit per ch. proc. – [illegible]

Coadjutores cartusiae Massiliensis. —

(Ex D. Jos. Caput in suo 1° vol. prov. Provinciae pag. 386 et 388. et in suo 2° vol. chartarum, pag. 102 et 104.)

1637 - 1638 et 1638 - 1639. — D. Urbanus Ripory 1 aprilis 1637 fit per ch. coadjutor; 1638 proc.r, circa festum S.P.N. Bruno's iterum coadjutor. — 1639 iterum proc.r.

1639 - 1642. — D. Benignus de Verdonay prof.us Aven. proc.r
1641 - 1645 ch. —
Aquensis 1639 fit coadj.r huj.us D.ni usque ad 1642 proc.r per ch.

1642 - 1643. — D. Hiacinthus Bagnoli proc.r 1642 fit coadj.r per ch., 1643 vic. Aquensis, 1649 vic. Vemae, 1653 iterum vic. Aquensis usque ad 1657 — 1666 prior Vemae ubi obiit 1674 14 maii, conversionis 41, aetatis 63. —

1643... D. Seraphinus Beau prof.us Aven. vic. Aquensis 1643 fit coadj.r huj.us D.ni per ch. ubi obiit 12 sept. conversionis 9, alias vic. Aven. 1640, Aquensis 1641. —

1645 - 1652. — D. Sebastianus Carriera prof.us Aven. 1645 fit per ch. coadj.r huj.us D.ni usque ad 1652 revertitur ad Domum suae professionis. —

1652 — 1654. — D. Alphonsus Montfreule prof.us Aven. 1652 fit per ch. coadjutor huj.us D.ni usque ad 1654 revertitur D.ni suae professionis. —

1654 - 1657. — D. Josephus Gautier prof.us et vic. Aven. 1654 fit per ch. coadj.r huj.us D.ni usque ad 1657 procurator. —

1657 - 1668. — D. Sebastianus Beau prof.us Aven. 1657 fit per ch. coadj.r huj.us D.ni usque ad 1668 ad Domum Vemae, obiit 1681, 24 maii in Domo suae professionis, conversionis 55. —

1668 - 1669. — D. Hilarion Michaelis prof.us Aven. coadj.r Vemae 1668 fit per ch. coadj.r huj.us D.ni usque ad 1669 per ch. coadj.r Dualonis. —

1669 - 1671. — D. Dionisius Rimbaud prof.us Aven. 1669 fit coadj.r

coadj.r huj us D. usque ad 1671 per ch. coadj.r Vernoc, ubi obiit 1674,
5.a jan. conversionis 25, alias sacrista Vernoc 16...

1671 – 1676. – D. Hugo Vernier prof.us et sacrista Aven. 1671
per ch. fit coadj.r huj us D. usque ad 1676 proc.r. –

1676 – 1681. – D. Anthonius Guignes prof.us et coadj.r Aven.
1676 per ch. fit coadj.r huj us D. usque ad 1681 coadj.r Montis Revi.

1681 – D. Nicolaus Berger prof.us Aven. 1681 fit per
ch. coadj.r huj us D. – (Hadamus b. Joh. Cajus.–). –

Sacristia Cartusiae Massiliensis.—

(Ex D. Jos. Copus in suo vol. prov.ae Provinciae p. 386 et 388. et in no 2º vol. chartarum p. 102 et 104.—)

1633 – 1637. — D. Urbanus Ripery prof.us Aven. 1.us sacrista 1633 usque ad 1637 co adj.t cart.ae Massiliensis per ch.

1637. — D. Benedictus Barri prof.us Aven. 1637 per ch. sacrista hujus d.i usque ad diem 12 aug. ejusdem anni 1637, qo obiit – conversionis 5. Meumensis.—

1637 – 1640. — D. Hilarius Bachelier 1637 fit sacrista hujus d.i usque ad 1640 super annum, sacrista d.i Aguensis.

1640 – 1642. — D. Claudius Arnaud prof.us Aven. vicarius Durbonis 1640 super annum, fit sacrista Massiliensis usque ad 1642.

1642 – 1644. — D. Vincentius Gaudon prof.us Aven. 1642 fit per ch. sacrista hujus d.i usque ad 1644 per dispositionem visitat. ultimae octi ad Vallem Ste Mae. —

1644 – 1645. — D. Claudius Arnaud licet fuisset absolutus 1642 continuavit usque ad 1645 ad domum Vallis Ste Mae, 1646 revestitur ad domum suae professionis, ubi obiit 1670 ... mensis, conversionis 40.

1645 – 1648. — D. Jacobus Justus Bosque prof.us Aven. 1645 fit per ch. sacrista hujus d.i, 1648 ad domum Vallis Ste Mae.

1648 – 1649. — D. Bonifacius Arnoux prof.us Aven. 1648 fit per ch. sacrista hujus d.i usque ad 1649 ad domum Durbonis.—

1649 – 1651, 9 nov. D. Franciscus Salva prof.us Aven. 1649 fit sacrista hujus d.i per ch., 1651, 9 nov. absolvitur in actu visitationis.

1658. — D. Guillelmus Saussines prof.us Aven. fit sacrista hujus d.i ..... usque ad 1658 revestitur ad domum suae professionis, ubi obiit 1660, 26 sept. conversionis 27. —

1658 – 1663. — D. Guillelmus de Boue prof.us Aven. 1658 fit per ch. sacrista hujus d.i usque ad 1663 sacrista Vernoll. —

1663 – 1668. — D. Jacobus Justus Bosque ex domo Vallis Ste Mae fit
vicarius

iterum, sacrista hujus D. 1668 usque ad 1668 per ch. revertitur ad Domum Vallis Ste Mariae. —

1668-1669... D. Guillelmus de Bouc sacrista Vernae 1668 fit per ch. sacrista iterum, hujus D. usque ad 1669 per ch. sacrista D. Aquensis. —

1669-1674, 31 Mart. D. Amadeus Allier prof. Aven. sacrista Montis Rivi 1669 fit per ch. sacrista hujus D. usque ad ejus obitum, 31 martii 1674, conversionis 31, alias sacrista Vallis Ste Mariae 1649, Montis Rivi 1654. —

1674-1676. — D. Hieronimus Hugues prof. Aven. coadjutor Montis Rivi 1674 fit per ch. sacrista hujus D. usque ad 1676 coadjutor Vernae. —

1676 — D. Innocentius Morcau prof. Aven. 1676 fit per ch. sacrista hujus D. — (Historicus S. Ord. cisterc. 5 aprilis 1897.)

J. H. J.

Chartreuse

de

Sainte Marie Magdeleine

à

Marseille

1633.

4

Chartreuse de Marseille. –

(Extrait de la vie de S. Joseph de Martinet par M. Eugène de Ricard page 69.)

Vers le milieu du dix-septième siècle, les Chartreux de Villeneuve, mûs par une inspiration toute spirituelle, formèrent le louable projet de fonder à Marseille une nouvelle maison de leur Ordre. Les considérations qui motivèrent ce projet sont trop édifiantes, et en même temps trop instructives, pour que nous ne les rappelions pas ici; nous les avons trouvées consignées dans un titre dont l'authenticité ne laisse aucun doute sur les détails historiques qu'il renferme: (Extrait du terrier (coté n° 4) de la chartreuse de Marseille, fait en 1695 intitulé: Inventaire et description des affaires de la chartreuse, chap. 1er fondation et établissement. Archives départementales. –)

« Dieu ayant versé sur la chartreuse de Villeneuve les bénédictions que son bienheureux fondateur Innocent VI lui avait souhaitées, lorsque après l'avoir libéralement dotée, il était monté sur un lieu éminent pour la bénir au nom de celui dont il était le premier ministre sur la terre, il lui donna le nom de Vallée de bénédiction, et son revenu s'était accru tout d'un coup, par une disposition secrète de la Providence, qui, dans une inondation arrivée en l'année 1616 au lènement du Pas, au Comtat Venaissin, fit de ce fonds stérile une terre de promission en le comblant de plus pur limon que les eaux y avaient apporté de tous côtés en grande abondance, comme pour récompenser visiblement, selon la promesse de l'Ecriture, la profusion extraordinaire qu'elle y avait de faire de ses grains aux pauvres, dans une nécessité publique, avec une édification dont le peuple se souvient encore aujourd'hui, le Ven. Père S. Pacifique du Mont-Ricard et tous les religieux, pour l'témoigner à Dieu combien la reconnaissance de ce bienfait extraordinaire et de tous les autres qu'ils avaient reçus jusqu'alors de sa main libérale les pénétrait, et aussi pour laisser en même temps à la postérité des marques de cette reconnaissance, formèrent le dessein de fonder une nouvelle maison de l'Ordre, où les habitants de cette nouvelle solitude fussent, par les exercices d'une vie pénitente et cachée, par la pureté de leurs mœurs, et par un perpétuel sacrifice de louanges et d'actions de grâces, les aides à remercier et glorifier Dieu, dans la suite des siècles. »

Le territoire de Marseille fut choisi comme étant le plus propre à recevoir cet établissement; le dessein fut communiqué au Sieur Général de l'Ordre, qui, le trouvant aussi louable que pieux, chargea le Sieur de Villeneuve de le proposer au conseil de ville de Marseille, pour en obtenir le consentement, et lui adjoignit, pour cette démarche importante, le Sieur du Val de Ste Marie. Les vénérables frères s'intéressèrent à M. de Forcalquier, juge du palais, et à quelques autres personnes de qualité et bien intentionnées pour l'Ordre, qui, enchantées de cette pieuse proposition, se chargèrent, de leur propre mouvement, de la faire agréer au conseil municipal. En effet, ils s'y employèrent avec tant de zèle que le 16 novembre 1632, M. de Bourgogne, premier consul, ayant soumis le projet au conseil de ville, cette assemblée, d'une voix unanime, donna son généreux assentiment à son exécution, en témoignant pour l'Ordre de St Bruno, les sentiments de la plus haute estime et de la plus grande vénération.

« Le Conseil général, est-il dit dans la délibération, après qu'il aurait été longuement parlé..... du mérite du dit ordre, de sa piété et sainteté, de ses mœurs.... et du grand et riche ornement, édification et consolation, qu'un tel monastère apporterait à toute ladite ville..... a promis et promet l'exécution d'icelui..... que Dieu veuille prospérer et accroître de ses plus heureuses bénédictions par le mérite de leurs prières. »

Honneur à ces dignes représentants de la vieille Marseille, qui, si préoccupant avant tout des intérêts d'un ordre supérieur aux intérêts de la terre, et prévoyant, pour ainsi dire, par une intuition prophétique, les malheurs réservés à la cité chrétienne, encouragent de tous leurs efforts une entreprise dont la réalisation n'a pour but que la gloire de Dieu et l'édification du monde; espérant par là, disent-ils, attirer sur leur ville les bénédictions et consolations célestes qui pourront seules la sauver de tout danger.....

La ville de Marseille agréa donc l'établissement projeté, et la Providence sembla montrer l'excellence de ce choix, en faisant trouver dans la quartier de Ste Magdeleine une propriété à vendre qui réunissait aux convenances et aux commodités de situation tous les avantages de la solitude.

(Campagne du Sieur de Chateaufort, près du ruisseau de l'arret; l'ancien petit hameau de la Magdeleine, aujourd'hui continuation de la ville, était situé à l'embranchement des

chemins ruraux de la Magdeleine et de St Barnabé. Avant la révolution il y avait une chapelle bâtie vers la fin du XVe siècle, et dont les ruines existaient encore naguère; cette chapelle se trouvait du côté gauche en venant de la ville, et presque à l'entrée du chemin de St Barnabé. (Statistique du département; tome II)) -

Le Vicaire général, par ses lettres du 13 décembre 1632, déclara que, de l'avis et conseils des vénérables Pères composant le chapitre de tout l'Ordre, il y avait lieu d'accepter l'offre généreuse que la Chartreuse de Villeneuve faisait de payer annuellement une somme de 4000 fr. pour la dotation de la nouvelle maison et de donner en outre 1800 fr. pour l'acquisition de l'emplacement nécessaire, avec promesse de faire plus encore pour l'agrandissement et l'embellissement du nouveau monastère; et à l'effet de reconnaître une si sainte libéralité, la Reverence donna aux Religieux de Villeneuve le titre, à eux justement dû, de vrais et dignes fondateurs du couvent de Marseille; et ordonna que toujours les profès du dit Villeneuve y seront traités et reçus comme les propres profès de la future communauté; que le sceau de ladite maison sera divisé des chefs papales qui sont les armes des fondateurs, et que la mémoire de cette fondation demeurera gravée sur un marbre élevé dans le nouvel établissement. L'acte ou contrat de fondation fut passé le 23 janvier 1633 et ratifié par le Vicaire Général, le 29 avril de la même année; le consentement donné par Mgr de Lomenie évêque de Marseille, est du 12 mars 1633. L'acte d'achat de la bastide d'Aguilhen qui, seigneur de Chateauport, est du 15 du même mois de mars, aux minutes de Me David Poney, notaire à Marseille: le prix convenu fut de vingt six mille livres. Le propriétaire vendit sa campagne mille livres de moins qu'elle ne lui avait coûté « et ce, est il dit, pour la vénération qu'il avait pour l'ordre des Chartreux, et en témoignage de la satisfaction qu'il éprouvait en voyant sa maison devenir la maison du Seigneur. En reconnaissance de ce noble désintéressement, il fut résolu que les armes de Chateauport seraient gravées en un lieu convenable de la future maison.

La nouvelle Chartreuse fut donc fondée au quartier de la Magdeleine, de sorte que la sainte Pénitente, une des patronnes de l'Ordre, le devint encore d'une manière plus particulière de cette maison qui fut bâtie sous le titre et invocation de Ste Marie Magdeleine.

La première pierre fondamentale, tant de la Chartreuse qu'du temple qui devait y être élevé plus tard, fut bénite solennellement le 8 sept. 1633, jour de la nativité de la sainte Vierge, par Mgr de Loménie, et posée ensuite par le maréchal de Vitry, gouverneur de la province. Cette cérémonie se fit avec toute la dévotion et la satisfaction publique que l'on pouvait désirer pour la gloire de Dieu, et au milieu d'un très-grand nombre de fonctionnaires de tous rangs et de personnes de qualité accourues de toutes les parties de la province. Ce fut une fête générale, où le peuple se porta en foule, mêlant ses joyeuses acclamations au son des fanfares et au bruit de l'artillerie tant de la ville que des forts; et pour perpétuer la mémoire de cette solennité, on grava sur cette pierre l'inscription suivante :

Quod felix faustum sanctumque sit.

Urbano VIII, summo Pontifice, Ludovico XIII Rege christianissimo; hujus aedis Cartusianae D.O.M. Divoque Deiparae Virgini Mariae sacrae, in honorem beatissimae Mariae Magdalenae cujus felice appulsu vitâ et praedicatione, hoc sibi solum patentibus quondam signis divina sanctificavit providentia constituendae et erigendae illustrissimus D.D. Nicolaus de l'Hospital marchio de Vitry primus Francias Mareschallus (sic); Provinciae pro rege etc.... lapidem hunc capitalem, Reverendissimo D.D. Francisco de Loménie Massiliensi episcopo solemnibus et apparatu benedictum promoventibus magnificis DD. Vicario ac consulibus gubernatoribus Civitatis, civibusque cunctis, publicum attollentibus gaudium devotissime ac munificentissime, fundamentis aptavit locavitque, anno Domini MDCXXXIII (1633) die VIII septembris, sedente in Cartusia totius ejusdem Ordinis Rmo Epistata Catholico Justo I, in serie Generalium XLVII. Ad aeternum principis tanti operis defalatricis piissimae Villanovae Cartusiae monumentum.

« O Jesus audiat ».

Plus de trois ans se passèrent avant que l'on pût commencer la construction, et les fondements des quatre premières cellules ne furent jetés qu'en 1637; on aurait tort néanmoins de croire que le retard apporté au commencement de la construction des bâtiments ait fait surseoir à l'exécution du projet du nouvel établissement des Chartreux, le seul examen de la liste des Recteurs

et Vicaires de la maison de Marseille, que nous reproduisons ci après, prouve, au contraire, que cette Maison se forma dès l'année même de sa fondation (1633).

Nous lisons en outre, dans une requête de l'économe de la Chartreuse au lieutenant du Sénéchal, datée de décembre 1670 et relative à la construction du cloître, que, dans le principe et probablement avant qu'ils eussent quelques cellules et quelques bâtiments entièrement construits, « les Pères Chartreux avaient leur habitation et leur Eglise dans une vieille bastide, près du torrent de Jarret, où bon avait enterré sept d'entre eux, lesquels moururent tous en peu de temps de maladies graves occasionnées par les eaux qui avaient coulé pour les sécheresses de l'été. » (V. archives des Chartreux, liasse 19.)

La première des quatre cellules dont il est parlé ci-dessus, occupée par le Vicaire, fut fondée par M. François de Foresta, premier juge du Palais, et la pierre angulaire en fut posée par son fils aîné Jean Paul de Foresta ; voici la teneur de l'inscription gravée sur cette pierre fondamentale.

« D. O. M. B. V. M. Claustro Cartusiano apud Massilianos recens consecrato hanc primam cellulam, instituta divinitatis, charitatis impulsu, sanctissimi nominis Jesu auspiciis extruendam, propriis expensis curavit N. D. D. Franciscus de Foresta, Dominus de Castellar, Regis a consiliis, palatii Massiliensis primarius judex, cujus filius primogenitus N. D. Joannes Paulus de Foresta, lapidem angularem fundamentis fiissime coaptavit, posuitque, processantibus ac pacientibus Religiosis, anno Domini MDCXXXVII (1637), Urbano VIII Supremo Pontifice, Ludovico XIII Rege Christianissimo die 2 Januarii. (Histoire des actes du corps municipal de Marseille, d'après les manuscrits de Ruffi.)

La seconde cellule fut fondée par M. de Valbelle dont les armes furent placées au dessus ; la troisième par M. T. de Garnier et la quatrième par M. Louis de Paule, président au Parlement d'Aix ; ces quatre cellules, terminées seulement en 1640, furent habitées le 16 avril 1641.

La première du grand cloître, fondé sous le vocable de St Joseph, fut posée le 19 mars 1639, mais ce grand cloître n'a été achevé qu'à la fin du XVIIe siècle.

En 1643 une cinquième cellule était achevée et habitée.

La chapelle de la chambre primitive du Prieur, commencée à peu près à la même époque, ne fut terminée qu'en 1654 ; Mgr de Pujet, évêque de Marseille

alla la bénir solennellement le jour de la fête de St Bruno, 6 octobre, et y célébra la première messe après l'avoir dédiée à St Jean Baptiste.

Le 15 août 1643, jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, Mr et Mme de Valbelle, posèrent la première pierre du chapitre, qui fut achevé en 1657, le 19 juin, Mgr l'évêque le bénit et y dit la première messe. Les religieux ont toujours fait les offices dans la chapelle du Chapitre, en attendant que l'Eglise fut entièrement terminée.

Le petit cloître fut commencé en 1646 et achevé en 1651. Le 16 avril 1652, l'évêque bénit ce cloître, ainsi que le cimetière et la grande croix de pierre qui s'élevait au centre; enfin en 1678, on s'occupa de la construction de la nouvelle cellule du Prieur avec sa chapelle, de la bibliothèque, des archives et de plusieurs autres appartements.

Nous pourrions compléter cet historique de la construction progressive de la chartreuse, mais nous craindrions de trop fatiguer l'attention du lecteur par les détails minutieux dans lesquels il nous faudrait entrer; nous regrettons de n'avoir pu, malgré les plus grandes recherches faites à cet effet, trouver le plan qui avait été dressé dans le temps et qui nous eut servi à donner une description exacte de la disposition des lieux, tels qu'ils étaient avant la Révolution, ainsi que nous l'avons fait pour la maison de Villeneuve; mais d'après les renseignements que nous avons pu recueillir et les écrits authentiques qu'on peut encore consulter, il nous a paru que la maison de Marseille avait été modelée en grande partie sur sa fondatrice.

La grande porte d'entrée, dite porte Notre Dame, ornée de deux statues et logement du portier, aurait été sur la ligne de la façade extérieure du jardin des Plantes actuel; une grande allée aurait conduit à la seconde porte donnant accès à un bâtiment qui précédait la cour de devant l'Eglise, laquelle aurait été encadrée par divers bâtiments. Derrière cette Eglise, sur la place existant encore aujourd'hui, était le cimetière entouré du petit cloître; la cellule de D. Joseph aurait été une des premières à gauche, en montant vers le grand cloître qui couronnait toutes les constructions de la chartreuse.

Du reste, en se plaçant au clocher, on peut encore à présent reconnaître la configuration du carré parfait formé par ce cloître, certaines cellules, bien que

changées intérieurement, ont été presqu'entièrement conservées, ce qui permet de se faire une idée quelque imparfaite qu'elle soit, de l'ancienne disposition des bâtiments. Il ne reste aujourd'hui de l'habitation des moines de St Bruno, outre l'église, que le local qui renfermait les cuisines, le réfectoire, la dépense, les caves et les logements des gens de la maison. (Ce local situé entre l'église et le ruisseau du Tamet, est très-peu modifié; il est occupé aujourd'hui par le noviciat des Frères des Écoles chrétiennes).

Le réfectoire était orné d'une chaire pour le lecteur et de deux grands tableaux avec cadre de marbre et bois doré, l'un contenant le crucifix et l'autre la liste des frères; les ustensiles pour le service de la table étaient tous en étain.

La cellule du Prieur se trouvait à gauche de l'église, près du grand chemin, et sur la ligne du réfectoire, elle étaient contiguë à la bibliothèque, aux archives et à la salle de la rasure.

La bibliothèque était riche; on lit au livre terrier, chapitre des Prieurs, que « l'on doit au Prieur X. Coster (de 1675 à 1684) d'avoir rassemblé un très-grand nombre de livres rares et curieux, qui rendent la bibliothèque de la chartreuse de Marseille une des plus considérables de la province. » Nous le voyons, en effet, par le nombre et la nature des ouvrages existant encore au moment de la révolution et qui sont portés sur l'état dressé en 1790, par ordre de la nation.

Cet état résume ainsi les ouvrages :

Sacri interpretes, 118 volumes in-folio et 24 in 4°.

Bibliasacra poliglotta, 104 volumes in-folio et 2 in 4°.

Sancti Patres, 136 volumes in-folio.

Ascetici, 98 volumes in-folio et 28 in 4°.

Medici et philosophi, 71 volumes in-folio et 59 in 4°.

Libri prohibiti, 34 volumes in folio et 93 in-12.

Jus canonicum et civile, 135 volumes in-folio.

Theologi, 139 volumes in-folio.

Historia sacra, 142 volumes in-folio.

Astronomia et Mathematica, 75 volumes in-folio, 36 in 4° et 37 in 12.

Humanitates, 96 volumes in folio et 46 in 4°.

Miscellanea, 904 volumes in 12. -

total : 1252 volumes in-folio, 195 in 4° et 1036 in 12 : en tout 2481 volumes.

Dans la bibliothèque on voyait une niche qui renfermait une figure de cire de grandeur naturelle, représentant Mlle Rossolina chartreuse ; c'était le Frère Dom Costier qui l'avait faite....

Arrêtons-nous un instant devant l'Église et admirons l'un des plus beaux édifices de ce genre, le seul peut-être que l'on puisse montrer à Marseille et qui par son aspect imposant, attire en effet les regards des connaisseurs.

Les fondements de ce monument ne furent jetés qu'en 1680. Mais construite, comme le reste de la chartreuse, petit à petit, et suivant les moyens fournis par la libéralité de la maison de Villeneuve ou des riches et pieuses personnes qui s'intéressait à l'Ordre, l'Église ne fut complètement achevée qu'en 1696. Elle était isolée par des allées latérales formées au moyen d'une balustrade de fer, ayant des portes doriques. Le temple, vaisseau de noble structure, se compose intérieurement d'une nef large et élancée et de deux nefs latérales ; les nefs ont 46 mètres 70 cent. de long, la grande a dix m. 20 cent. de largeur, et les petites 6 m. 70 cent. chacune, ce qui donne, pour la largeur totale de l'Église, 23 mètres 60 cent.

Les nefs latérales sont ornées chacune d'une colonnade dont les interstices forment six chapelles séparées, privées actuellement de leurs autels particuliers, lesquels étaient en marbre, et ont été enlevés.

La façade est incontestablement la partie la plus imposante de l'édifice. (Le mercure de France en a donné une description fort exacte (avril 1743))

Cette façade composée de deux différents ordres d'architecture, a une hauteur totale de près de 31 mètres, y compris 1 m. 75 cent. environ d'élévation des sept marches par lesquelles on monte jusqu'au niveau du sol de l'Église. Le premier ordre, qui est ionique, forme un péristyle orné de huit colonnes de face, ayant chacune 1 m. 95 cent. de diamètre, espacées de deux mètres, à l'exception des deux du centre, qui sont séparées par un espace de près de trois mètres. Au dessus de l'entablement de ce premier ordre, et à l'aplomb des huit colonnes, sont autant de socles sur lesquels on devait poser des statues de saints déjà ébauchées, mais qui n'ont jamais été finies ; l'absence de ces statues, qui nuit beaucoup à l'ensemble du plan, est un inconvénient auquel il serait

facile de remédier. La longueur du péristyle est d'environ vingt-sept mètres, et sa profondeur depuis de cinq mètres. On lit sur la frise du premier ordre, l'inscription suivante en grandes lettres :

D. O. M. Cartusia Villanova hanc Massiliensem fundavit Anno MDCXXXIII

Cette inscription porte, comme on le voit, l'époque de la fondation primitive du monastère, et non celle de la bâtisse de l'église, qui est plus moderne, ainsi que nous l'avons déja dit, et nous insistons d'autant plus sur cette observation, que nous avons vu plusieurs historiens se méprendre gravement sur ce sujet.

L'ordre supérieur, qui n'a pas beaucoup plus de 17 mètres de largeur, est décoré par quatre pilastres corinthiens d'un très bon goût, au milieu desquels est une grande fenêtre cintrée de sept mètres de hauteur sur trois de largeur. Ce second ordre porte entièrement sur la muraille de face de l'église.

Un fronton triangulaire, surmonté d'une très grande croix en pierre, (cette croix brisée pendant les mauvais jours de la révolution, n'a été rétablie que longtemps après ; elle ne l'était pas encore en 1804. Voir l'almanach de Marseille pour l'an XII) couronne ce beau frontispice dont les détails majestueux font honneur à l'architecte qui présida à son élévation ; suivant le mercure de France, c'est au fameux Puget que on devrait les dessins de ce monuments : nous tenons cette assertion comme erronée, puisque nous avons vu, dans le terrier de la chartreuse, que c'est au R.d Père Don Berger, Prieur de Marseille après 1675 (vers 1675) que l'on doit les plans de l'église et de divers autres bâtiments du couvent.

On ne saurait trop donner d'éloges à la délicatesse et au bon goût dont ce vénérable religieux fit preuve en dirigeant ce travail d'une structure aussi ingénieuse qu'admirable. C'est donc encore à tort que la statistique des Bouches du Rhône attribue ce plan au chartreux Joseph Imbert ; Imbert était trop jeune, (il n'avait alors que 12 ou 13 ans) à l'époque de la construction de l'église, pour avoir pu être chargé d'un ouvrage si important et aussi délicat.

Les campanilles légères qui s'élèvent gracieusement sur les côtés de la nef et dans le fond, sont frappantes par leur hardiesse et contribuent grandement à relever la majesté de l'édifice ; l'une d'elles s'on avait jeté le clocher, et

l'autre pour les timbres de l'horloge.

On arrive au clocher par un escalier en colimaçon, pratiqué dans l'épaisseur du mur qui sépare la nef de l'Eglise d'avec la chapelle latérale, dédiée actuellement à la Sainte Vierge ; cet escalier est composé de 151 marches. En montant le dit escalier, et en visitant les deux étages des combles du monument, on comprend que l'Eglise des Chartreux peut résister pendant des siècles à l'œuvre destructive du temps et perpétuer à Marseille le souvenir des disciples de St Bruno.

Il est de tradition, et les manuscrits du temps le confirment, que l'église était surtout riche par l'ornementation intérieure : des marbres superbes, des sculptures remarquables (en fait de sculptures, on voit encore aujourd'hui dans l'église une glorification de Ste Magdeleine, qui se trouve contre la muraille à droite, vers le fond de la nef où est actuellement l'autel dédié à la sainte pénitente ; on aperçoit aussi sur les fonds baptismaux, un écusson sculpté portant un anneau, ou plutôt le globe du monde surmonté d'une croix, armoirie mieux ou symbole de l'Ordre des Chartreux.) des bronzes, des bois incrustés qui n'existent plus, embellissaient ce temple, dont le fléau révolutionnaire ne nous a laissé que les quatre murs ; au grand autel notamment, on admirait deux belles figures en marbre, représentant sainte Magdeleine et St Maximin.

Parmi les nombreux tableaux qui couvraient les murs de l'église aujourd'hui dépouillée de toute parure, (on ~~était~~ comptait 35 au moment de la révolution ; ils avaient été pour la plupart apportés de Rome), on était à juste titre un St Jean et un St Jerome des Caraches ; une préparation à la Descente de la croix, le Baptême de N.S. l'adoration des Mages, la Nativité, une Annonciation, et les pèlerins d'Emmaus, toutes lesquelles toiles étaient dues à Joseph Imbert, chartreux de Villeneuve, dont nous avons déjà parlé, et qui avait été élève du fameux Lebrun ; on y remarquait surtout la glorification de Ste Marie Magdeleine de Serre (ce grand et magnifique tableau orne encore le fond de l'église ; il a été retrouvé et acquis après la révolution et le rétablissement du culte par le premier Recteur de la paroisse de Ste Marie Magdeleine) et un St Bruno de Lugel (ce dernier tableau qu'on admirait particulièrement, ornait autrefois un oratoire construit sur le mur de clôture de la chartreuse, du côté du chemin de St Just (mesure de France 1743).)

Nous ne pouvons donner un mémoire complet des vases sacrés de la chartreuse et des ornements, qu'on disait très-nombreux et très riches, mais nous avons vu un état des objets vendus en 1790, et dans cette liste on distingue surtout : un ostensoir et un calice en vermeil, onze calices, deux ciboires, un encensoir et sa navette, un ciboire et sa patène, des burettes et leur bassin, le tout en argent ; une statue de la sainte Vierge aussi en argent, et quatre bustes argentés. Parmi les ornements sacerdotaux on comptait 50 chasubles, 70 aubes, 8 tapis, 28 nappes d'autel, 36 corporaux etc....

La chartreuse de Marseille ne fut complètement achevée qu'au milieu du 18e siècle, et ce n'a été qu'avec l'aide puissante de la maison fondatrice, et les secours généreux de personnes pieuses et charitables, que l'on a pu mener à sa fin la réalisation du plan grandiose conçu par les enfants de St. Bruno, et que l'ordre des chartreux est enfin parvenu à couronner l'œuvre qu'il avait si courageusement entreprise pour la plus grande gloire de Dieu.

Nous croyons qu'il est intéressant de faire connaître les noms des Frères et des bienfaiteurs de la chartreuse, et déterminer ainsi notre description en faisant retomber quelques mots d'éloges sur ces hommes éminents qui rendirent de si grands services à la religion et par conséquent au pays. (voir ces noms ailleurs) –

page 94 ... « Les chartreux (de Marseille) furent obligés de loger des dragons du régiment de Lorraine dans leur monastère, cela coûte de leur livre de comptabilité de 1790. Il était ce pas leur dire : vous fuyez le monde, mais un jour va venir où le monde vous relancera dans votre solitude pour vous persécuter... »

L'assemblée nationale, qui avait déjà décrété la suppression d'un grand nombre de maisons religieuses et l'abolition des vœux monastiques, offrit une indemnité aux religieux qui voudraient sortir de leur retraite, et fit toutes les mesures propres à faire connaître exactement les biens possédés par les couvents, afin d'en gratifier la nation. (L'assemblée nationale, en supprimant les ordres monastiques, accorda cependant à chaque province le maintien de certains couvents, où tous les ~~[illegible]~~ religieux du même Ordre pourraient se réunir et continuer, jusqu'à nouvelles décisions, à vivre en commun. La chartreuse de Marseille étant seule, fut conservée, et les chartreux durent à cette circonstance fortuite le privilège

d'habiter encore pendant un an leurs cellules (décrets des 5, 13, 19 et 20 mars 1790).

C'est pour se conformer à ces instructions supérieures, que le 29 août 1790 des officiers municipaux de Marseille se rendirent au couvent des Chartreux, et après avoir fait connaître le but de leur mission aux Religieux réunis dans la cellule du Prieur, ils dressèrent le procès verbal d'inventaire des biens et revenus de la Chartreuse.

Qui pourrait se sentir ému en voyant ces bons Pères entourant leur vénérable supérieur comme pour lui demander cette force divine nécessaire aux approches d'un malheur et les conseils précieux qui peuvent sauver d'un péril! Comment exprimer la triste impression que dut faire sur les vertueux cénobites la visite de ces commissaires qui venaient leur notifier la décision impie de la nation, et leur ravir les biens qu'ils tenaient de la libéralité de quelques généreux et pieux fondateurs! Double vol sur lequel on ne saurait trop jeter de mépris et de honte!...

Dom Lenfant, Prieur, vénérable vieillard, marchait à la tête de son fidèle troupeau et la poignante douleur de diriger lui-même les commissaires municipaux dans leur visite domiciliaire. Au dire d'un témoin de l'événement, le respectable Père, ouvrant une porte, se blessa la main contre une serrure; un des commissaires voyant cela lui dit: « Qu'avez-vous Dom Prieur, vous êtes vous fait mal? » — « Ce n'est rien, répond le religieux... » — « Mais il y a du sang, ajoute le commissaire ». « Cela fait voir, reprend le saint vieillard, que mon sang n'est pas blanc... » Voulant montrer par là que s'il avait lieu de craindre des procédés des hommes, son cœur conservait la confiance en cette force surhumaine qui peut rester fidèle à Dieu malgré les plus méchants complots, confiance qui lui donnait assez de courage pour ne craindre aucune peur... Mais que viennent faire ces hommes dans un cloître! Ils viennent en vertu d'une nouvelle loi du pays, loi sacrilège, qui veut offrir aux serviteurs de Dieu la séduisante tentation de se rendre libres en foulant aux pieds leurs engagements les plus saints. (Décret des 20 février, 13 et 20 mars 1790, art. 5.)

Les religieux de Marseille, pour rester fidèles à l'intégrité traditionnelle (selon Bério), déclarèrent un aménagement qu'ils voulaient vivre et mourir dans l'état et avec l'habit attachés à l'ordre qu'ils avaient embrassé. (Archives municipales, carton: culte, — couvents d'hommes.)

Après avoir consigné la déclaration sublime d'impartialité et de dévouement des Chartreux, les commissaires, avant de se retirer, arrêtèrent les registres de comptabilité

du couvent pour connaître sa position financière, et remplir ainsi le but principal de leur mandat. La nation n'en avait elle pas prescrit ces investigations pour sonder l'importance de ces prétendus trésors, qui depuis longtemps étaient l'objet d'une injuste convoitise !

Nous ne savons ce qu'ils trouvèrent dans d'autres couvents, mais nous avons vu dans le registre des comptes de la Chartreuse que le monastère de Marseille n'avait point encore liquidé toutes les dettes contractées pour l'achèvement de sa fondation, et qu'il avait, en 1790, pour tout capital les récoltes du vin et du foin non encore vendues ; mais il fallait suivre en tout point les prescriptions de la nouvelle doctrine. Haro sur les prêtres ! Haro sur les religieux ! Chaque jour la nation offrait un sacrifice sur l'autel de la philosophie, chaque jour elle ajoutait un grain au chapelet des ignominies promises et réservées à la religion.

page 108.... (Après la constitution civile du clergé du 12 juillet 1790)... Les chartreux pourtant résistaient encore à la tempête : ils avaient puisé dans leurs habitudes de mortification et d'austérité une force surnaturelle qui les rendait capables de supporter avec courage les plus grands revers. Le Prieur de la Chartreuse de Marseille, pour se conformer à la loi, transmit à la municipalité un état indiquant le nom des religieux composant son troupeau et satisfit à toutes les exigences légitimes de l'assemblée nationale. Le même décret qui prescrivait ces mesures, abolissait tous les costumes particuliers des divers ordres et semblait avoir été rédigé en vue de décourager les pieux moines et les amener à quitter leurs cloîtres.

Les fils de St Bruno ne se laissèrent point prendre au piège ; ils maintinrent leur détermination de rester autant que possible fidèles à leurs vœux. Hélas ! bientôt ils durent pas que sous peu de temps, ils seraient obligés de paraître parjures !

Ils demandèrent à l'administration de conserver quelques objets qui leur étaient nécessaires, et elle leur fit répondre que les décrets s'opposaient à ce qu'on leur accordât le linge et les effets destinés au culte divin (arrêt du district de Marseille du 11 nov. 1790), réponse bien encourageante pour des hommes qui mettaient le service des autels du Seigneur au premier rang de leurs occupations quotidiennes. N'était ce pas leur dire de sortir du couvent où on ne leur laissait pas même la consolation de la prière en commun ? Les vertueux religieux eurent pourtant l'héroïque patience

de supporter cette extravagante rigueur ; ils demeurèrent encore quelque temps dans la chartreuse ; ces bons Pères ne pouvaient encore se persuader que quelque chose au monde fut capable de les forcer à quitter leur maison de prédilection et à briser les liens des serments sacrés qu'ils avaient jurés devoir être inviolables.

Tout autre une situation aussi précaire ne pouvait se prolonger longtemps, les chartreux comprenaient bien que cette tolérance dont on avait usé jusque là envers eux n'était qu'illusoire, tout en effet contribuait à donner un démenti formel aux dispositions des décrets de la nation : la loi permettait aux Religieux de vivre en communauté, s'ils le désiraient ; et cependant d'avides acquéreurs se présentaient au bureau des domaines nationaux et déposaient au district de Marseille des soumissions pour les biens des couvents abîmés depuis longtemps et qu'on mettait en vente. Parmi ces soumissions, on en voit plusieurs pour l'acquisition de la chartreuse, c'est à dire « du couvent, cloîtres, cellules, cours, églises et terrains y adhérents » (6 janvier 1791).

Le 21 du même mois, on procédait à la vente du mobilier des chartreux ; leur riche et précieuse bibliothèque fut indignement dilapidée (la vente de la bibliothèque ne rendit que 2097 fr. 16 sols) : des Hérodote, des Plutarque, des Gassendi, des Tertullien, des Gerson et tant d'autres joyaux de la science étaient livrés pour rien à ces accapareurs dégénérés, gens pour la plupart incapables d'apprécier la valeur de ce qu'ils achetaient, marguilliers antiques. (Constatons cependant que plusieurs manuscrits ont disparu, nous ne savons comment, à la rage destructeur. En parcourant les catalogues de la bibliothèque de notre ville, nous avons aperçu un grand nombre de volumes et de manuscrits de la ci-devant chartreuse, dont plusieurs sont précieux autant par leur ancienneté que par leur brillante ornementation et les belles enluminures rehaussées d'or qu'on y trouve.)

Et comme si tous ces procédés n'eussent pas suffi pour faire prévoir aux fils de St Bruno qu'ils n'avaient plus qu'à préparer leur bagage et à quitter leur retraite envahie par le torrent révolutionnaire, on voulut mieux les en convaincre en leur faisant encore entrevoir que leur église leur serait bientôt enlevée. En effet par suite de la constitution civile du clergé, la France schismatique avait été subdivisée en dix grands arrondissements métropolitains, comprenant dans leur juridiction les 83 évêchés établis dans les divers départements. Le même décret avait ordonné de procéder à une nouvelle formation et circonscription des paroisses du royaume.

Le décret des 16 et 20 août 1791 fixa la division des paroisses et succursales de

Marseille. Dans le nombre d'elles du territoire, on avait établi la paroisse de Chateau-Gombert sous le vocable de St Matthieu, comprenant parmi ses succursales, l'église des chartreux sous l'invocation de St Bruno. (L'église constitutionnelle de St Bruno aurait été organisée en octobre ou novembre 1791. Voir archives du district de Marseille, culte constitutionnel, liasse 16. Lettre du vicaire de St Bruno, en date du 2 novembre 1793.)

Bien que nous n'ayons pu découvrir nulle part l'époque précise de la vente des moines de la chartreuse, nous avons lieu de supposer que cette circonstance de la spoliation future de leur église avait dû les décider à quitter leur couvent. Nous croyons pourtant que leur éloignement n'avait point été général et spontané, et qu'il ne s'était accomplis que par émigrations partielles et successives. Nous indiquons cette présomption de faits avérés qui intéressent particulièrement la heur de notre histoire. (D. Joseph de Martinet ...) ...

page 301 « vers la fin de décembre 1794 fut-pillé l'élargissement de Dom Léon chartreux » il inutile des prisons de Marseille... Quel est cet Léon ?

page 322 ... le 30 avril 1795 Les chartreux (ci-devant des) était adjugé à M. Julien Autard pour 9 ans, au prix de 300 francs

page 393 « Il est vrai que le 10 avril 1793 le local des chartreux avait été loué par l'administration, au sieur Julien Autard, lequel avait à ce sujet, un bail de neuf ans à bois cents francs par an ; mais nous avons vu dans un registre du district (reg. 49. art. 3.663) la mention d'une pétition par laquelle le dit Autard demandait à être mis en possession et libre jouissance du domaine des ci-devant chartreux et le verbal de mise en disposition du local de la chartreuse, en faveur des possédants biens du quartier qui en avaient eux-mêmes demandé les clefs, est daté du 18 juillet » (archives du district, reg. 219 liasse 8 pièce 164.)

page 398 « quelques personnes au nombre desquelles se trouvaient ... et notamment Dom Paris de l'ordre de St Bruno, veillèrent toute la nuit dans la chambre mortuaire (de D. Joseph de Martinet décédé le 12 juin 1795.)

Dom Paris était le seul survivant des chartreux de la Verne (Var) ; après avoir passé les plus mauvais jours de la révolution en Italie, il avait pu rentrer en France et est mort chanoine à Marseille en 1825. » Vie de D. Joseph de Martinet

Liste des Prieurs de la Chartreuse de Marseille. –

(tirée de la vie de D. Joseph Martin et p. 81) – –

1633. – D. Ange Porral. – Recteur.

Le Ven. P. D. Ange Porral, profès de Villeneuve (tous les Prieurs de Marseille avaient fait profession à Villeneuve) Recteur de Marseille en 1633, où il ne resta que quelques mois.

1633 à 1634. D. Gabriel Orcel. – Recteur.

Le V.P. D. Gabriel Orcel, recteur de Marseille en 1633.

1634 à 1636. – D. Pacifique de Mont 1er Prieur

Le V.P. D. Pacifique de Mont, Prieur de Marseille de 1634 à 1636.

2e 1636 à 1638. – Le V.P.D. Nicolas Ranquet, Prieur de Marseille de 1636 à 1638.

3e 1638 Le V.P. D. Boniface d'Angery, Prieur de Marseille en 1638.

4e 1638 à 1640 – Le V.P.D. Nicolas Ranquet revient de Bompas en 1638, en est Prieur à Marseille le 22 juillet 1640.

5e 1640 à 1660. – D. Jean Baptiste Bertrand, Prieur de 1640 en 1660, mort à Marseille

6e 1660 à 1674 – D. Jean Baptiste Berger, de Paris, Prieur de Marseille de 1660 à 1674 (Le Prieur, de vertueuse mémoire, fut envoyé en divers royaumes, dans l'année 1675 (ou plutôt 1681) comme Sublégénéral de l'ordre et pour la grande affaire de la nouvelle édition des Statuts.)

7e 1672 à 1684. – D. Antoine Costar, Prieur de Marseille de 1672 à 1684 (On lui doit entre autres travaux, la collection d'un très grand nombre de livres rares et précieux)

8e 1684 à 1700 D. Emmanuel Vancel, natif de St Savournin en Provence, Prieur à Marseille de 1684 à 1700. (très versé dans les belles lettres, il mourut en 1717 à Villeneuve, où il était retourné depuis plusieurs années.)

9e 1700 à 1702. D. Jean Bte Berger, Prieur pour la seconde fois, de 1700 à 1702.

10e 1702 à 1705 D. Thélibert Brunet, Prieur de Marseille de 1702 à 1705.

11e 1705 à 1733. D. François Guiot, Prieur de Marseille de 1705 à 1733 époque de sa mort

12e 1733 à 1742 D. Jean Marie Tischinolle, Prieur de Marseille de 1733 à 1742

13e 1742 à 1743. D. Lion Tavière, Prieur de Marseille de 1742 à 1743, mort le 18 janv.

14e 1743 à 1746 D. Michel Rouzjoux, Prieur de Marseille de 1743 à 1746.

15e 1746 à 1755 D. Thibert de Rouvière Prieur de Marseille de 1746 à 1755.

16e 1755 à la fin D. Etienne Lanfant, né à Lyon, profès de Villeneuve en 1735, Prieur de Marseille de 1755 à la révolution. (Ex. M. Eug. de Risort)

Bienfaiteurs de la chartreuse de Marseille (vie de S. Martin abbé) 82.

La chartreuse de Villeneuve doit à juste titre être mise à la tête des bienfaiteurs de celle de Marseille. Après avoir fourni des sommes considérables pour la première fondation, la maison fondatrice vint en toute occasion au secours de la nouvelle communauté, et sans cette bienveillante assistance, l'œuvre serait probablement restée inachevée.

Dom Pacifique de Mont donna à la chartreuse de Marseille un grand nombre de livres précieux et divers ornements de l'église. D. Christofle Paulin, prieur de Villeneuve, donna la grande horloge avec la cloche de trois quintaux.

D. Louis de Langeac, prieur de Villeneuve, donna plus de trois mille livres pour le petit cloître. D. de Billy, aussi prieur de Villeneuve, donna trois mille livres pour fonder une cellule. D. Berger, prieur de Villeneuve et ensuite de Marseille, répartit avec abondance, pendant sa longue carrière, les trésors que la Providence avait mis dans ses mains, en faveur de la chartreuse de Marseille, dont il doit être regardé comme le plus grand bienfaiteur; il donna des ornements brodés en or et en argent, des vases sacrés, des livres rares et des tableaux de prix. Tous les grands travaux qui complétèrent presque la chartreuse et qui furent exécutés au moyen de ses libéralités, attestèrent le zèle infatigable de ce vénérable prieur pour la nouvelle communauté.

Plusieurs religieux et novices firent des legs en faveur de la maison. On peut porter à environ six mille deux cents livres la somme totale de ces legs.

Mre François de Valbelle, sacristain de l'abbaye de St Victor, donna mille livres.

Parmi les laïques qui firent des dons au couvent, on remarque :

Mr. Palamèdes de Tubry, seur de Valence, baron de Rians.

Mr. Christophe de Foresta.

Mr. François de Foresta, juge du palais de Marseille.

Mr. Jean-Augustin de Foresta, son frère.

Mr. Gaspard de Foresta, baron de Lety-Vignier, de Marseille.

Mr. Antoine de Valbelle, lieutenant général à l'amirauté de Marseille.

Mr. Louis de Valbelle, seigneur de Montfaron, lieutenant général des mers du Levant.

Noble Joan Garnier.

Mr. Antoine de Riquetty, seigneur de Mogneaux.

Mr. de Gerentes, de la Mission.

Mr. Louis de Paulo, président du parlement de Provence.

Mr. Léon d'Albert, seigneur de Jonques.

Noble Claude de Cassset.

Mr. Jean Antoine de Glandevès, comte de Pourrières.

Me. Fonsy, notaire à Marseille.

Madame la marquise de la Roquette.

Mr. Guimaud de Beauregard, ancien premier général des Postes.

Mr. Albric, négociant à Marseille.

Mr. Gabriel Rémusat et autres négociants à Marseille.

On peut évaluer à cent trente six mille livres la somme totale des dons et legs, des personnages précités ; ils faisaient un bien noble usage de leur fortune, ceux qui en consacraient ainsi une partie à la gloire de celui qui la leur avait donné !

Louis XIV, au mois de mai 1656, prit la chartreuse de Marseille sous sa sauvegarde, et dix ans plus tard, le grand roi léguait à la postérité l'hommage éclatant qu'il rendait à la piété et à l'austérité de la vie exemplaire et régulière des chartreux (8 mai 1666. Lettres patentes de Louis XIV en faveur de l'ordre)

Cette maison, qui n'était encore à reformer, n'a pas été habitée par une nombreuse famille de Religieux, comme nous l'avons déjà dit.... »